Les cahiers du travail social

Une revue éditée par l'IRTS de Franche-Comté

n°80

Regard sur la mobilité internationale des étudiants en travail social

irts FRANCHE-COMTE

Les cahiers du travail social

Revue trimestrielle éditée par l'IRTS de Franche-Comté et publiée entre mille et mille huit cents exemplaires, selon le thème et les partenariats.

L'objectif principal et fondateur des cahiers du travail social est la création d'une revue régionale des travailleurs sociaux qui puisse aussi bien rendre compte de recherches de professionnels ou d'universitaires, que présenter un point de vue personnel sur des aspects du travail social et de son évolution ou encore exposer une réflexion personnelle sur une étude de cas.
Pour atteindre cet objectif, le projet éditorial des cahiers du travail social a été principalement construit autour de la publication et de la diffusion des interventions présentées aux journées d'étude de l'IRTS de Franche-Comté, journées pluridisciplinaires organisées plusieurs fois par an, qui répondent à la mission d'animation et de recherche dans les milieux professionnels de l'action sociale par les Instituts Régionaux du Travail Social (Arrêté du 22 août 1986, art. 1 et art. 7).
Destinés à l'ensemble des étudiants et des stagiaires en formation à l'IRTS de Franche-Comté et aux professionnels de l'action sociale, les cahiers du travail social sont devenus un outil pédagogique ouvert aux réflexions et aux témoignages professionnels.

Directrice de publication • Virginie GRESSER
Rédactrice en chef • Isabelle SAUVAGE-CLERC
Comité de relecture • Gérard CREUX, Marc LECOULTRE, Florence NERET, Isabelle SAUVAGE-CLERC

Nous remercions Jacqueline PAUTHIER, administratrice de l'ARTS pour sa lecture attentive et ses précieuses corrections, Isabelle SAUVAGE-CLERC, pour la coordination de ce numéro.

Crédit photo • Couverture : création IRTS, Yves WEN
Imprimé en France par Imprimerie L.I.G. - L'INGENIÉRIE GRAPHIQUE S.A.,
58 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 39100 DOLE.
Dépôt légal à parution. ISSN : 1145-0274

Contact
Centre de Ressources Documentaires (CRD)
téléphone : 03 81 41 61 41
courriel : crd@irts-fc.fr

IRTS de Franche-Comté > Les cahiers du travail social
1 rue Alfred de Vigny • CS 52107 • 25051 BESANÇON CEDEX
tél. 03 81 41 61 00 • fax. 03 81 41 61 39
www.irts-fc.fr

Regard sur la mobilité internationale des étudiants en travail social

Les cahiers du travail social n°80 ■ © IRTS de Franche-Comté ■ Décembre 2015

*Ce numéro est coordonné par **Isabelle SAUVAGE-CLERC**, Directrice des Formations Supérieures et tout au long de la vie, et du PREFAS, IRTS de Franche-Comté.*

Marc LECOULTRE
Éditorial **03-05**

Catherine TAGLIONE
La mobilité des étudiants : enquête IRTESS – Premiers résultats **07-25**

Maurice JECKER-PARVEX
« La mobilité, l'accompagner pour l'intensifier ! »
Trame de la table ronde de la journée d'étude du jeudi 21 mai 2015 **27-33**

Marie-Christine UKELO-M'BOLO MERGA
L'expérience de mobilité : une mise en mouvement professionnalisante ? **35-41**

Claudio JACOB
Quand la médiation invite au voyage **43-52**

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Éditorial

Marc **LECOULTRE**
Documentaliste au Centre de Ressources Documentaires de l'IRTS de Franche-Comté

« Je hais les voyages et les explorateurs ». C'est par cette assertion surprenante que Claude Levi-Strauss commence un de ses ouvrages les plus célèbres, Tristes tropiques[1], publié en 1955. Surprenante de la part d'un homme qui n'eût de cesse, sa vie durant, de traverser les océans à la rencontre des hommes peuplant les différents continents de notre planète.

Sans doute voulait-il seulement signifier que ce n'est pas le voyage en tant que tel, au sens des kilomètres parcourus et des obstacles franchis, qui lui semblait digne d'être relaté, mais bien l'immersion dans une culture différente de la sienne, et le témoignage qu'il était dès lors à même de proposer.

C'est sans nul doute le souci de découvrir d'autres pratiques, de partager d'autres expériences, qui a poussé les pays d'Europe, et leurs gouvernements, à tenter de développer la mobilité de leurs étudiants au sein de l'Union Européenne, et même au-delà, au cours de ces trente dernières années.

Coopération entre universités, aides financières pour les candidats au départ, les dispositifs visant aux échanges internationaux se sont succédé, le plus emblématique étant pour nous la création d'Érasmus, en 1987.

C'est effectivement une véritable incitation à la mobilité étudiante qui est alors proposée : le partenariat entre les universités des pays membres est institué, permettant ainsi une sécurisation du parcours universitaire de l'étudiant. Un soutien financier est également proposé, s'ajoutant à la gratuité des droits d'inscription dans l'université d'accueil. Si ce système a conquis quelques 800 étudiants lors de son lancement en France en 1987, ils étaient 23 560 candidats au départ pour les années 2008-2009[2].

Ces chiffres, pour encourageants qu'ils soient, ne doivent pas masquer la réalité actuelle : la grande

1. LEVI-STRAUSS Claude, Tristes tropiques, Paris : Librairie Plon, 1955, 504 p. (Collection Terre humaine).
2. Source : ERLICH Valérie, Les mobilités étudiantes, Paris : La documentation française, 2012, 219 p.

majorité des étudiants, toutes filières confondues, effectuera ses études dans le pays qui l'a vu naître. En effet, outre la question financière qui peut s'avérer prégnante dans le cas d'un séjour à l'étranger de plusieurs mois, est-il toujours évident de quitter le confort de son foyer pour aller à la découverte d'un autre pays dont parfois la langue, mais aussi la culture, les coutumes, peuvent s'avérer si éloignées de son pays d'origine ?

Les retours d'expérience semblent pourtant riches d'enseignements : *« L'expérience est décrite comme "enrichissante", "très intéressante", "excellente"... D'autres atouts sont décrits par les étudiants : la découverte d'un autre pays, d'une autre culture, l'acquisition de l'autonomie et de la confiance en soi, la possibilité de faire des rencontres, la conscience accrue d'une identité européenne ou internationale. »* [3]

Qu'en est-il de l'étudiant en travail social ? C'est cette question qui a amené l'IRTS de Franche-Comté à organiser, en partenariat avec l'IRTESS de Bourgogne et la Haute École en Travail Social de Fribourg (HETS-FR) une journée d'étude intitulée « Travail social et Europe. La mobilité des étudiants et stagiaires en Europe : principes et réalités » le jeudi 21 mai 2015.

Les textes que vous trouverez dans ce numéro partent d'un constat partagé par les trois instituts représentés lors de cette journée : s'il arrive que des étudiants partent à l'étranger dans le cadre d'un projet personnel, peu d'entre eux semblent motivés par l'opportunité d'y effectuer un de leurs stages.

Depuis quelques années, les centres de formation, conscients de l'intérêt pour leurs étudiants de s'ouvrir à d'autres pratiques, de multiplier les expériences alternatives, ont cependant tenté de faciliter les procédures administratives et les soutiens financiers.

Ces efforts sont-il suffisants pour amener l'étudiant à « sauter le pas » ? La volonté institutionnelle est-elle suffisamment claire et entendue, à défaut d'être intégrée ? D'autres obstacles, tels l'absence de désir ou l'angoisse inhérente au départ doivent-ils être levés ?

C'est en partie pour répondre à ces interrogations que Catherine Taglione, cadre pédagogique à l'IRTESS de Bourgogne, a initié une projet d'enquête autour de la mobilité des étudiants dans les instituts bourguignon et franc-comtois. Cette enquête, entendue comme une première étape dans un projet institutionnel appelé à se développer dans les prochaines années, vous est présentée dans ce numéro, ainsi que les premiers résultats.

L'intervention de Maurice Jecker-Parvex, Professeur à la Haute École en Travail Social de Fribourg, lors de la table ronde de l'après-midi, a permis d'appréhender la place et l'historique de la mobilité étudiante dans le système universitaire suisse, et de réfléchir plus

3. Ibid., p. 149

particulièrement à la façon dont cette école a pu se saisir de ce contexte pour tenter de susciter l'intérêt des étudiants pour les stages à l'étranger.

C'est dans le même état d'esprit que Marie-Christine Ukelo-M'Bolo Merga, Professeure et Responsable des Échanges Internationaux à la Haute École en Travail Social de Fribourg, nous explique en quoi la mobilité étudiante, de par l'ouverture d'esprit et la confrontation à l'altérité qu'elle engage, s'intègre parfaitement dans la formation du futur travailleur social. Elle revient plus particulièrement sur le dispositif mis en place au sein de l'école suisse, et propose des pistes de réflexion pour le rendre plus opérant dans les années à venir.

Pour clore ce numéro, Claudio Jacob, Directeur d'AMORIFE International et co-responsable de la formation de médiation familiale à l'IRTS de Franche-Comté, rend compte de l'expérience du voyage de fin d'étude proposé aux stagiaires de la promotion 2013/2015 qui s'est tenu au Québec. Mise en place pour la cinquième session consécutive, cette initiative a permis aux étudiants de rencontrer les acteurs québécois de la médiation familiale, et de mesurer l'écart des pratiques entre nos deux continents.

Toute sa vie, Claude Levi-Strauss mit en garde ses contemporains contre la tentation de l'ethnocentrisme, qui enferme l'individu dans ses représentations et ses jugements, et l'empêche de voir dans les différences de chacun la richesse même de l'humanité. Nous espérons que ces rencontres contribuent à engager le développement de la mobilité étudiante, ainsi que leur goût pour le voyage, source inépuisable de rencontres et de découvertes.

La mobilité des étudiants : enquête IRTESS – premiers éléments

Catherine **TAGLIONE**
Cadre pédagogique, IRTESS de Bourgogne

Le projet d'enquête sur la mobilité conduite par l'IRTESS sur le mois d'avril 2015 est né d'un constat : très peu d'étudiants de l'école partent à l'étranger dans le cadre de leur formation et, parmi ceux qui choisissent de le faire, rares sont ceux qui décident de privilégier comme destination, un pays de l'Union européenne alors que les conditions, notamment administratives et financières, sembleraient de prime abord plus favorables à ce type de déplacement.

Au moment où l'enquête est envisagée, la mobilité à l'étranger repose dans notre école sur quelques projets à l'initiative des étudiants. Les éléments qui remontent sur leurs démarches font état de leur caractère extrêmement contraignant et difficile, voire dissuasif ; les échos de leur vécu sont partagés notamment en ce qui concerne l'inscription dans la formation pendant le séjour à l'étranger et dans le groupe au retour. Tout ceci n'empêche pas certains d'entre eux de faire ce choix, tous les ans, voire même de le renouveler.

Au regard de ces éléments, les questions qui se posent à notre organisme de formation sont claires. Quelle est la place de la mobilité à l'étranger dans le cadre de la formation en travail social ? Quelle est la place de notre école en matière de mobilité au regard de sa mission de formation ? Si elle doit intervenir en ce domaine, jusqu'où doit-elle aller, avec quels moyens, selon quelles modalités, à quelles conditions ? Faut-il élaborer, installer et développer une politique de mobilité des étudiants de l'IRTESS à l'étranger ? L'école doit-elle être pro active ou plus incitative ou se limiter à un accompagnement de leur projet élargi et plus soutenu, simplement renforcé, maintenu dans sa configuration actuelle ou, à l'opposé, dissuader la mobilité des

étudiants à l'étranger en raison de ce qui émerge en termes de ressentis et de retours sur expérience de la part de ceux qui sont partis ?

Ces interrogations ouvrent à différents champs d'investigation dont participent l'exploration des conditions de la mobilité, de la préparation « à » et « de » la mobilité, de l'accompagnement « vers », « dans » et « après » la mobilité, des attentes par rapport à celle-ci ainsi que de ses enjeux pour les étudiants, les professionnels, les lieux qui les accueillent et les écoles de formation, de ses effets, ses freins, ses leviers.

La participation de l'IRTESS aux manifestations du Mois de l'Europe et au Printemps de l'Europe a créé une opportunité de commencer à connaître et faire connaître plus précisément la mobilité à l'étranger dans notre école par la mise en place à cette occasion d'un temps d'information des étudiants de 1re année des trois filières de formation concernées de manière régulière par la mobilité à l'étranger - assistant de service social, éducateur de jeunes enfants et éducateur spécialisé - sur la mobilité dans l'Union européenne, ses ressorts et ses enjeux. Ce temps d'information fut illustré des témoignages d'étudiants et de professionnels ayant expérimenté la mobilité à l'étranger dans et hors Union européenne pendant leur parcours ; à ce temps d'information et de témoignage a été adossé un atelier de réflexion et de questionnement des étudiants afin de mieux les connaître et de connaître leurs représentations et ressentis, leurs attentes et besoins éventuels par rapport à la mobilité à l'étranger.

C'est dans ce cadre qu'est né le projet de faire une première enquête plus poussée qu'un simple questionnement en ateliers inter-filières. La démarche engagée par l'IRTESS vise à passer d'un discours sur la mobilité à l'étranger appuyé sur une pratique de soutien de projets à l'initiative des étudiants à la connaissance du ressenti et du vécu des étudiants en formation dans les trois filières concernées en vue du développement d'une politique de mobilité à l'étranger portée par l'école au niveau institutionnel, voire interinstitutionnel.

L'enquête a pour but de repérer et d'interroger les freins et les leviers de la mobilité pour les étudiants en recueillant leurs propos afin de questionner les orientations et pratiques de l'école en la matière.

Plus particulièrement, l'enquête sert trois objectifs complémentaires. Le premier est de dresser un aperçu de la perception et de l'expérience de la mobilité par les intéressés. Le second est d'envisager ce qui pourrait être susceptible d'être mobilisé pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'accompagnement des étudiants dans leur projet de mobilité à l'étranger, et particulièrement dans l'Union européenne, dans le cadre de leur formation, de manière adaptée, à partir

du repérage de leurs besoins et de leurs attentes ainsi que des missions des écoles de formation en travail social. Le troisième est de soutenir au sein des écoles de formation la réflexion engagée ou à engager dans la perspective de l'élaboration, du développement et de l'évaluation futurs d'une politique de mobilité à l'étranger des étudiants qu'elles accueillent dans le cadre de leur formation.

Le terrain choisi pour cette enquête est constitué des deux instituts de formation en travail social de la nouvelle région Bourgogne-Franche Comté, IRTESS et IRTS. Cette enquête initiée par l'IRTESS a en effet été ouverte à l'IRTS à la demande de l'institut, également intéressé par le projet.

La cible retenue est la population des trois promotions des trois filières essentiellement concernées par la mobilité à l'étranger dans les deux instituts : assistants de service social, éducateurs de jeunes enfants et éducateurs spécialisés – soit 888 étudiants destinataires du questionnaire d'enquête, dans le but d'établir un premier aperçu de la perception et du vécu des étudiants en matière de mobilité à l'étranger. Le nombre d'étudiants concernés permet de ne pas avoir à recourir à un échantillon représentatif ou aléatoire qui ne serait pas satisfaisant pour cette première étape ; l'échantillonnage à caractère représentatif voire l'étude de cohorte s'avérera peut-être opportun dans un second temps dans une phase d'approfondissement de certains aspects de la question de la mobilité.

La méthode privilégiée est qualitative avec une dimension quantitative. L'objectif poursuivi n'est pas statistique. Il comporte cependant une dimension de repérage d'un phénomène qui impose de recueillir des données quantitatives en complément des données qualitatives destinées à accéder à sa compréhension.

L'enquête est conduite sur la base d'un questionnaire de découverte élaboré à partir de nos propres représentations et idées de ce qui pourrait constituer les freins ou leviers de la mobilité. Ce questionnaire comprend six parties : identification du répondant (institut, filière), position par rapport à l'expérience de la mobilité dans le cadre de la formation, regard sur les conditions de la mise en œuvre de la mobilité dans / par l'institut de formation, regard sur les effets de la mobilité dans la formation, éléments perçus comme des freins à la mobilité, attentes en lien avec la mobilité dans le cadre de la formation. Pour inciter les étudiants qui en sont destinataires à se mobiliser pour répondre, le questionnaire se doit d'être facile d'accès, d'utilisation et peu chronophage. Il comporte des questions fermées oui/non ou à choix multiples destinées à favoriser la participation, qui s'articulent avec des questions ouvertes, principales ou complémentaires, des questions fermées ou à choix multiples, à visée explicative destinées à l'expression des représentations, ressentis, expériences des participants sur la mobilité à l'étranger ici recherchée.

Un lien vers le questionnaire en ligne est envoyé par mail aux répondants potentiels de la population cible, avec un délai de réponse lui-même court, un mois. Ces modalités ont été retenues, car elles intègrent les pratiques de la population choisie, dans sa très grande majorité aisément mobilisable par l'intermédiaire des TIC, mode de communication et d'interaction déjà privilégié tant dans les relations entre étudiants qu'entre les formateurs, le personnel administratif et les étudiants dans le cadre la formation à l'IRTESS.

La réponse des étudiants à la sollicitation de l'IRTESS a été assez faible.

Sur les 888 destinataires du mail seuls 123 ont répondu.

Le taux de non participation est donc de 86 %, celui de la participation de 14 %.

Ces chiffres sont sensiblement identiques d'un institut à l'autre : pour l'IRTESS 13,5 % de participation – 69 répondants sur les 519 étudiants sollicités – et pour l'IRTS 14,5 % - 54 répondants sur les 369 étudiants sollicités.

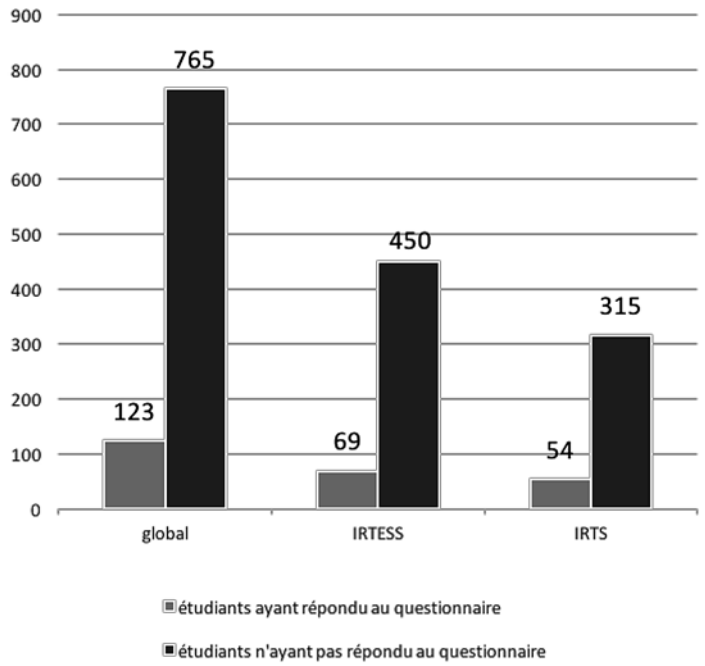

La part des étudiants partis à l'étranger parmi les 888 étudiants sollicités est très faible et seuls 9 d'entre eux ont répondu sur les 19 concernés, dont 3 à l'IRTESS et 6 à l'IRTS.

Sur les 4 étudiants ayant une expérience de mobilité dans l'Union européenne, 2 dans la filière ES à l'IRTESS et 2 dans la filière EJE à l'IRTS, 3 ont répondus : 2 à l'IRTESS et 1 à l'IRTS. Parmi les étudiants ayant répondu, 5 sont partis pour une durée supérieure à trois mois, 6 pour une durée inférieure ou égale à deux mois.

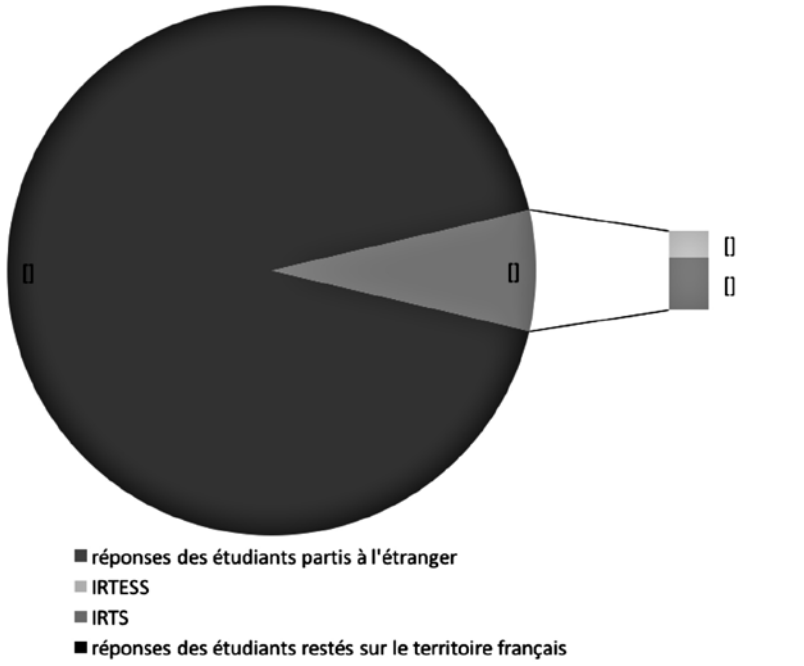

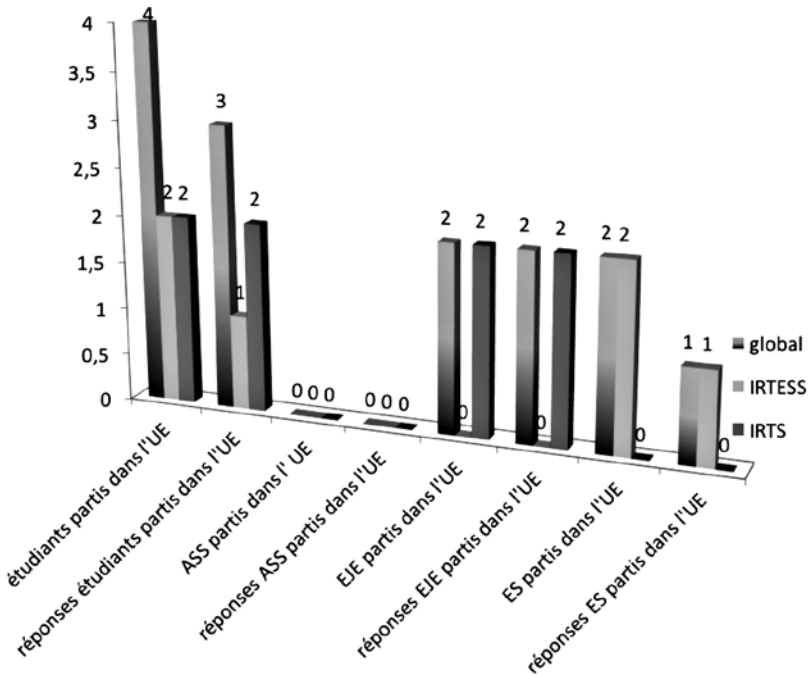

Les répondants se répartissent en deux groupes au sein des deux instituts : ceux qui une envie ou un projet de départ à l'étranger et ceux qui n'ont pas d'envie ou de projet de mobilité.

Les premiers sont au nombre de 24, les seconds de 99 sur les 123 répondants.

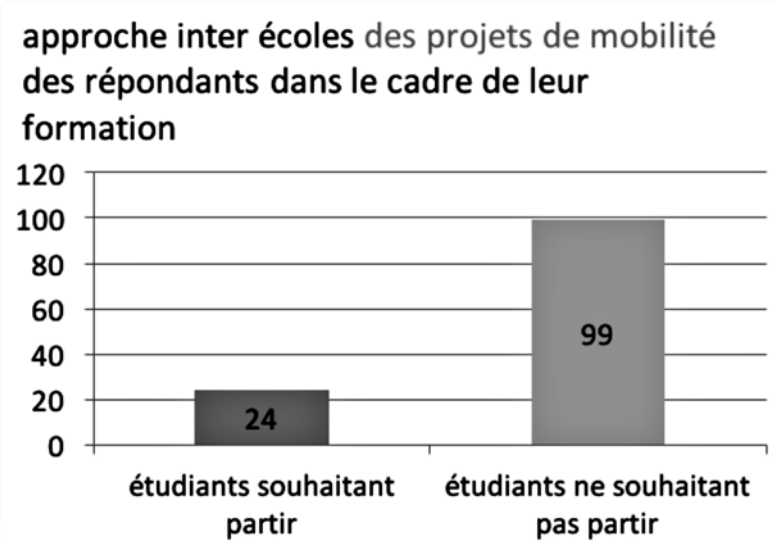

Les 24 participants ayant une envie ou un projet de départ à l'étranger se répartissent dans les trois filières : 7 chez les assistants de service social - 1 repartant et 6 primo partants, 6 à l'IRTESS et 1 à l'IRTS - 11 chez les éducateurs de jeunes enfants - 2 repartants et 9 primo partants, 6 à l'IRTESS et 5 à l'IRTS - 6 chez les éducateurs spécialisés - 2 repartants et 4 primo partants, 4 à l'IRTESS et 2 à l'IRTS.

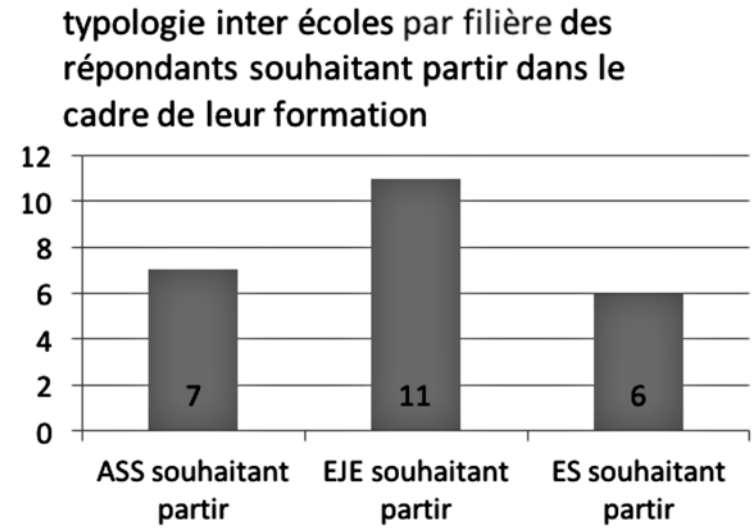

Les étudiants répondant ayant un premier projet de partir sont très majoritaires.

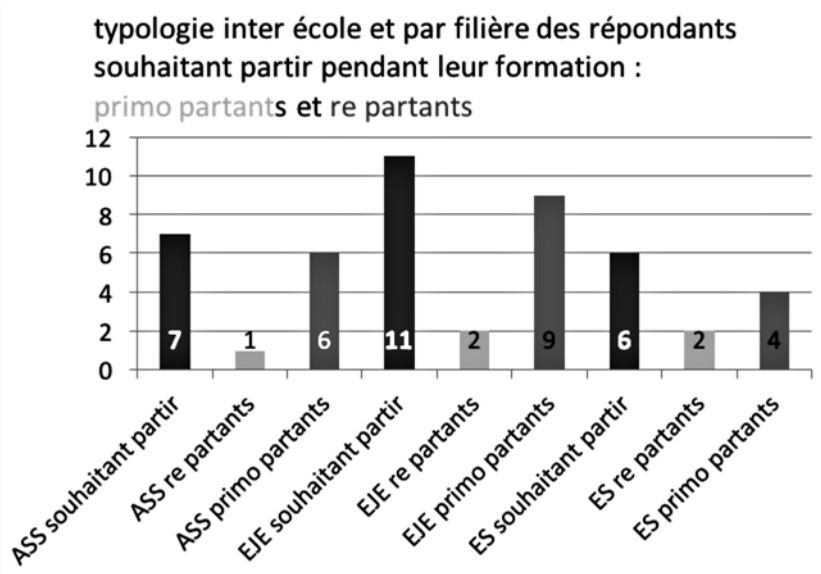

La mobilisation au sein des instituts et au sein des filières sur les deux sites est sensiblement équivalente. Peu d'étudiants de la population cible ont répondu, mais ils sont répartis équitablement entre les centres de formation et les filières au regard du nombre d'étudiants en formation dans les filières de ces deux instituts. L'exploitation des données de l'enquête se fera donc sans distinguer ni comparer les réponses des étudiants en formation à l'IRTESS ou à l'IRTS, ou entre les différentes filières, sauf si cela présente un intérêt particulier en raison de différences significatives constatées dans les réponses recueillies.

L'examen des éléments de situation des répondants au regard de la mobilité à l'étranger a fait apparaître cinq groupes d'intérêt : les non partants, les partis, les partis non repartants, les partis repartants et les primo partants.

Le groupe des non partants (NP) est constitué des répondants n'ayant pas d'envie ou de projet de partir ou ayant des envies et projets de partir qu'ils ne mettront pas en œuvre dans le cadre de leur formation. Le groupe des partis (P) est constitué des répondants déjà partis une fois au moins à l'étranger. Le groupe des partis non repartants (PNR) est constitué des répondants déjà partis au moins une fois à l'étranger dans le cadre de leur formation en travail social qui affirment ne pas vouloir partir à nouveau dans le cadre de cette formation. Le groupe de partis repartants (PR) est constitué des répondants déjà partis au moins une fois à l'étranger dans le cadre de leur formation en travail social qui affirment vouloir partir à nouveau dans le cadre de cette formation. Le groupe des primo partants (PP) est constitué des répondants qui ne sont pas encore partis à l'étranger dans le cadre de leur formation en travail social et affirment un projet de départ à l'étranger dans le cadre de cette formation.

S'agissant de mesurer et de comprendre un phénomène comme celui de la mobilité à l'étranger dans le cadre de la formation, il est intéressant que des étudiants relevant de ces cinq groupes aient participé et qu'ils soient représentés dans l'ensemble des réponses aux questions posées. Ceci permet de mettre en perspectives ce qui d'une catégorie à l'autre est avancé comme un frein ou un levier de la mobilité pour tenter de déterminer ce qui aujourd'hui motive un étudiant à partir voire à renouveler son expérience et à se positionner en tant qu'institut au regard de ces éléments d'analyse dans un espace de mission formative.

L'analyse des données recueillies reste encore à approfondir. Les premiers éléments sont pour autant intéressants à considérer.

Les répondants ont un regard assez convergent sur les conditions de la mobilité à l'étranger dans le cadre de la formation.

L'accompagnement est jugé insuffisant toutes catégories confondues, les PP et PR étant les plus critiques sur ce point, devant les NPNP.

Les conditions de la mobilité appréciées par les répondants : l'accompagnement

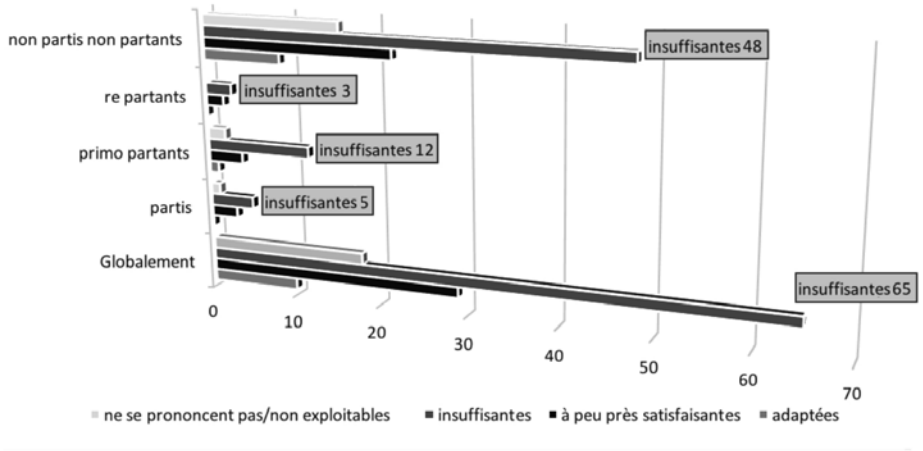

Les conditions d'accueil à l'étranger sont mal ou pas clairement définies et mal ou pas assurées pour l'ensemble des catégories et, encore une fois, remarquablement par les re partants eux-mêmes.

Les conditions de la mobilité appréciées par les répondants : l'accueil à l'étranger

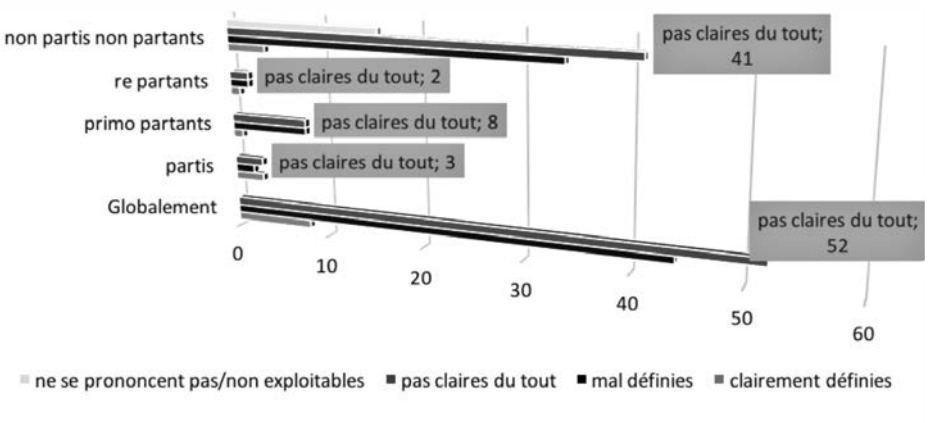

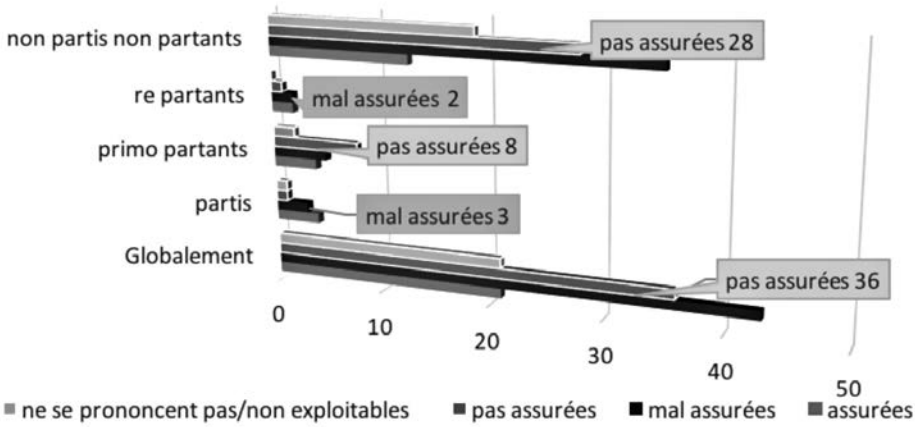

Tous se retrouvent autour de l'appréciation des démarches administratives qui sont considérées comme accessibles avec un accompagnement par les participants de l'ensemble des catégories ceux, P et PR, qui ont déjà eu à les effectuer étant plus affirmatifs sur ce point.

Les conditions de la mobilité appréciées par les répondants : les démarches administratives

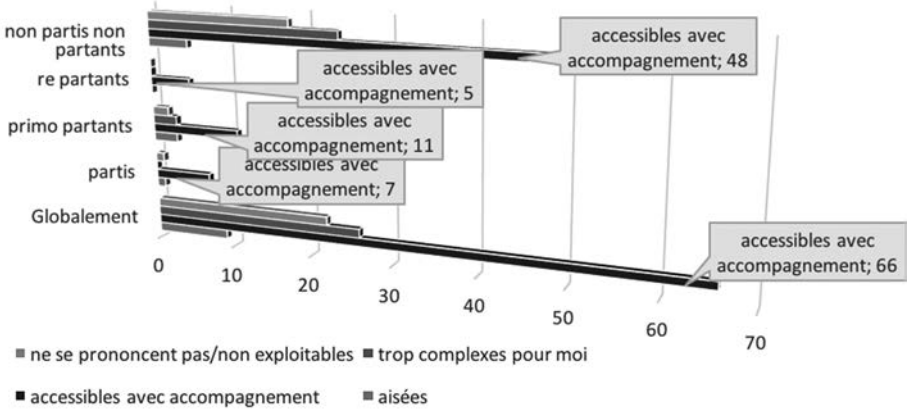

Les réponses des participants ne se divisent entre NPNP et PP d'une part, P et PR d'autre part, que sur l'appréciation des conditions financières de la mobilité à l'étranger : le financement est jugé suffisant par la majorité de ceux qui ont expérimenté la mobilité.

Les conditions de la mobilité appréciées par les répondants : le financement

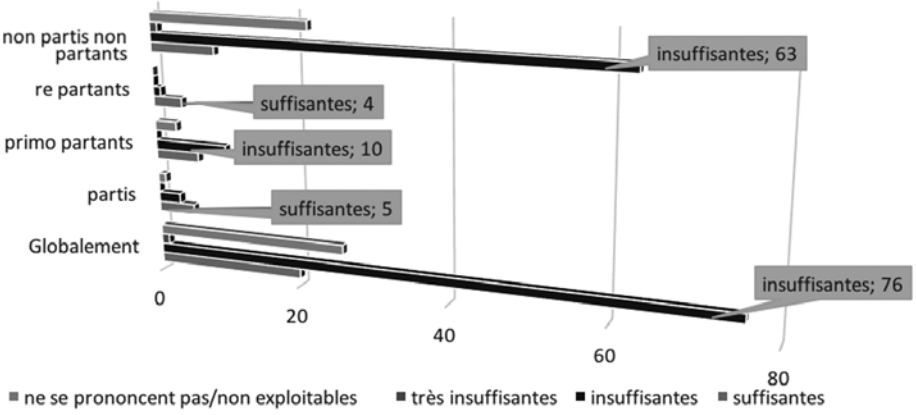

Les effets de la mobilité sont appréciés de manière massivement positive, voire très positive, que ce soit en ce qui concerne son impact sur le parcours de formation, l'enrichissement de la formation, la certification avec un infléchissement interronégatif majoritaire en matière de certification du point de vue des NPNP. Ceux qui ont expérimenté la mobilité ou vont l'expérimenter, PP, P et PR sont très positifs sur ce point. Tous se rejoignent sur les effets de la mobilité à l'étranger sur l'insertion professionnelle et sur le plan personnel qui sont appréciés de manière

très positive, avec des nuances selon les catégories. Les données divergent en matière d'effets sur la place dans le groupe, la promotion et l'école : alors que ceux qui ont expérimenté la mobilité, P et PR sont très positifs sur ce point, les NPNP et les PP sont majoritairement négatifs ou sans opinion sur ce point.

Concernant les freins à la mobilité, parmi tous les points évoqués par les participants, l'aspect financier est majoritairement mentionné : remarquablement, les PR relèvent l'insuffisance du soutien financier, ce qui ne les empêche pas de repartir.

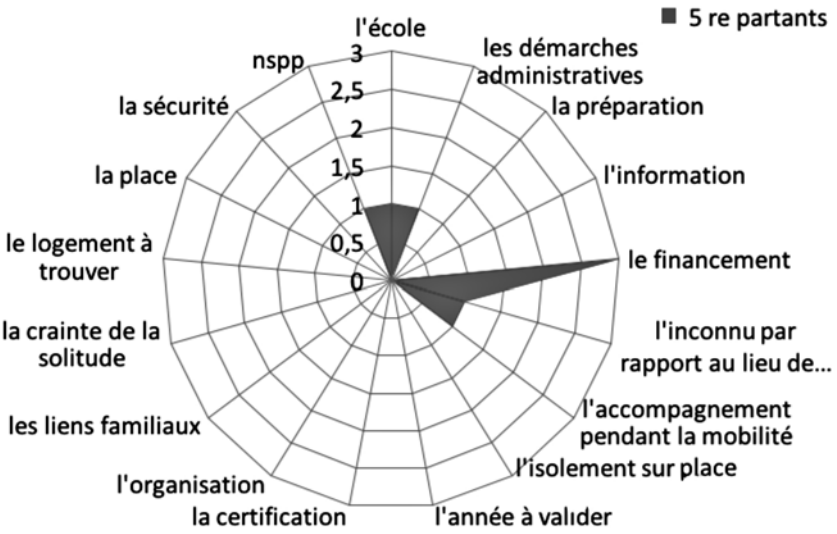

Lorsque les répondants évoquent les leviers de la mobilité, ceux qui sont partis ou choisissent de repartir mettent en avant la motivation et l'échange d'expérience alors que les PP évoquent le soutien financier puis l'échange d'expérience et la dimension accompagnement.

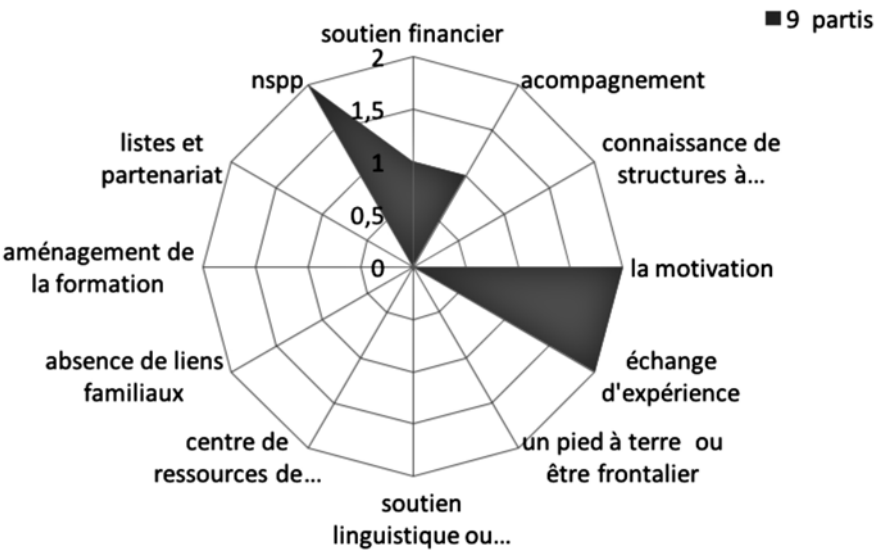
9 partis
soutien financier
2
1,5
1
0,5
0
acompagnement
connaissance de structures à...
la motivation
échange d'expérience
un pied à terre ou être frontalier
soutien linguistique ou...
centre de ressources de...
absence de liens familiaux
aménagement de la formation
listes et partenariat
nspp

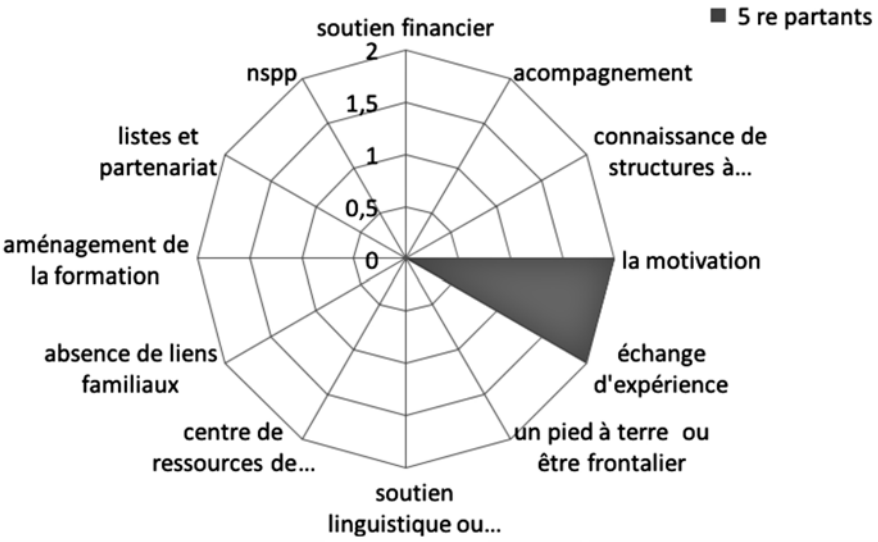
5 re partants
soutien financier
2
1,5
1
0,5
0
acompagnement
connaissance de structures à...
la motivation
échange d'expérience
un pied à terre ou être frontalier
soutien linguistique ou...
centre de ressources de...
absence de liens familiaux
aménagement de la formation
listes et partenariat
nspp

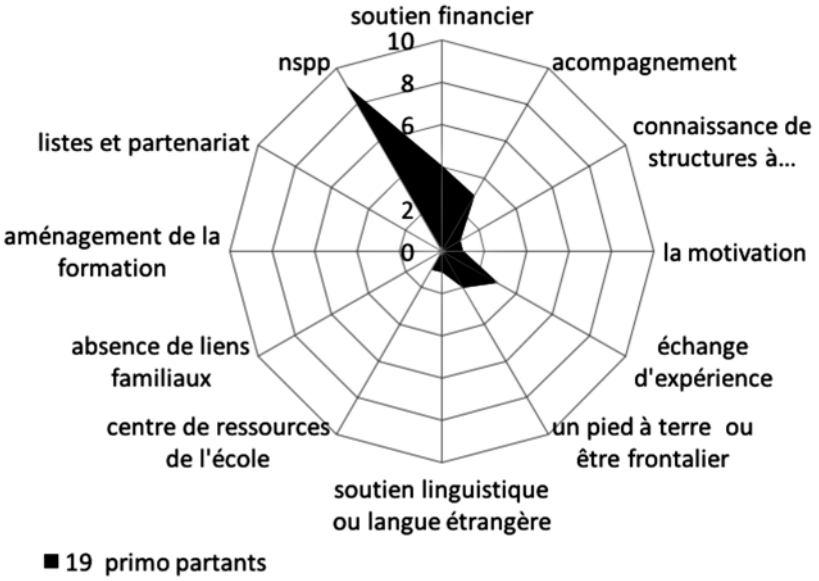

Le financement est une des attentes majoritairement partagée des NPNP alors que dans les catégories émerge une attente partagée en matière de sécurisation de la certification qui est plus prégnante dans les catégories allant expérimenter la mobilité à l'étranger

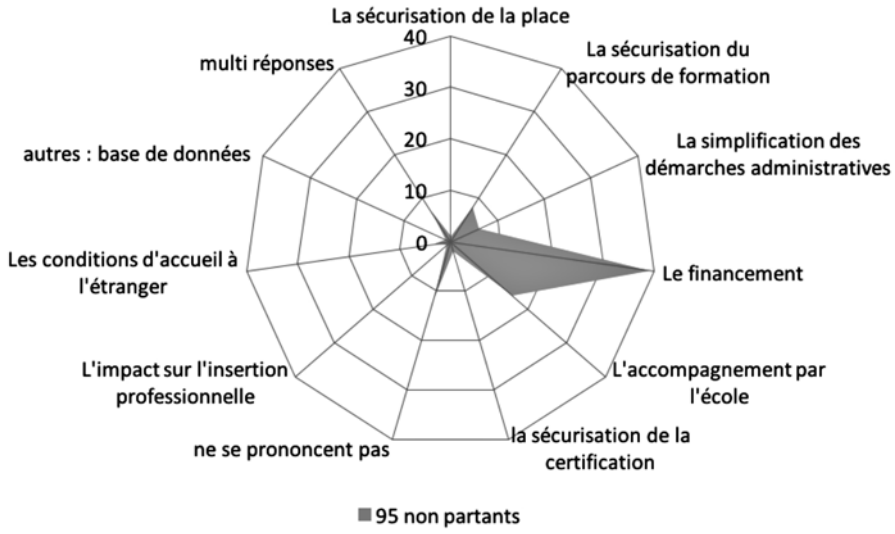

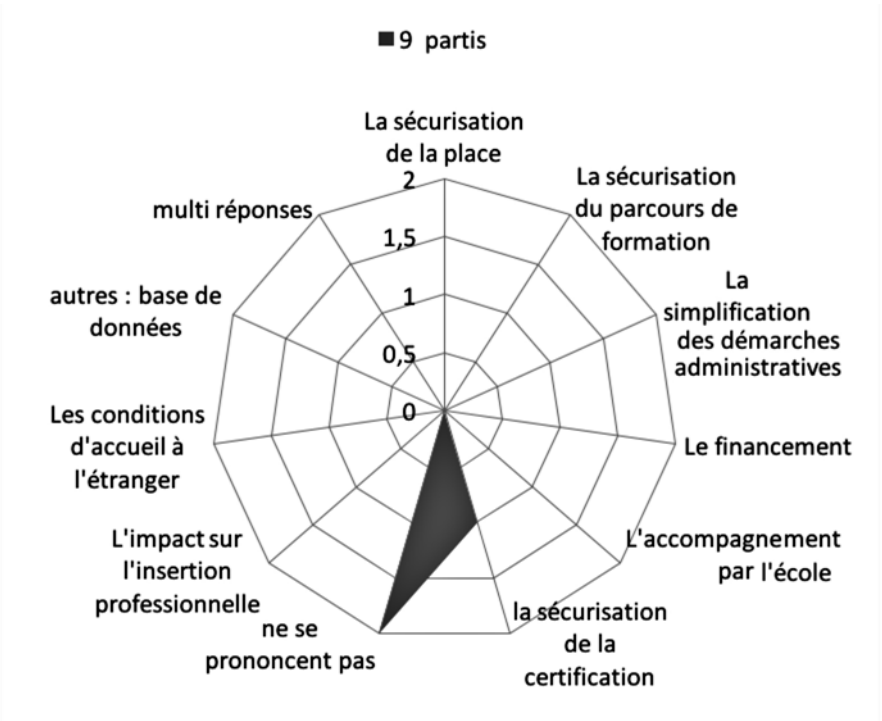
9 partis
La sécurisation de la place
La sécurisation du parcours de formation
La simplification des démarches administratives
Le financement
L'accompagnement par l'école
la sécurisation de la certification
ne se prononcent pas
L'impact sur l'insertion professionnelle
Les conditions d'accueil à l'étranger
autres : base de données
multi réponses
2
1,5
1
0,5
0

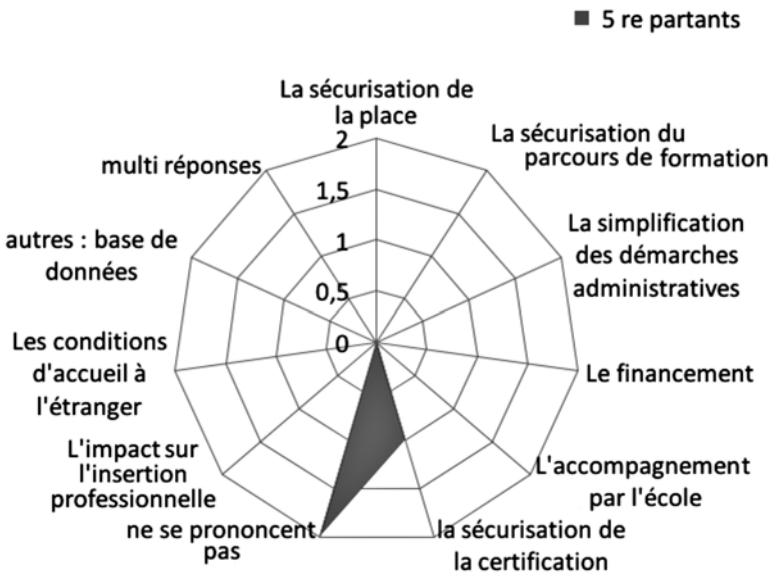
5 re partants
La sécurisation de la place
La sécurisation du parcours de formation
La simplification des démarches administratives
Le financement
L'accompagnement par l'école
la sécurisation de la certification
ne se prononcent pas
L'impact sur l'insertion professionnelle
Les conditions d'accueil à l'étranger
autres : base de données
multi réponses
2
1,5
1
0,5
0

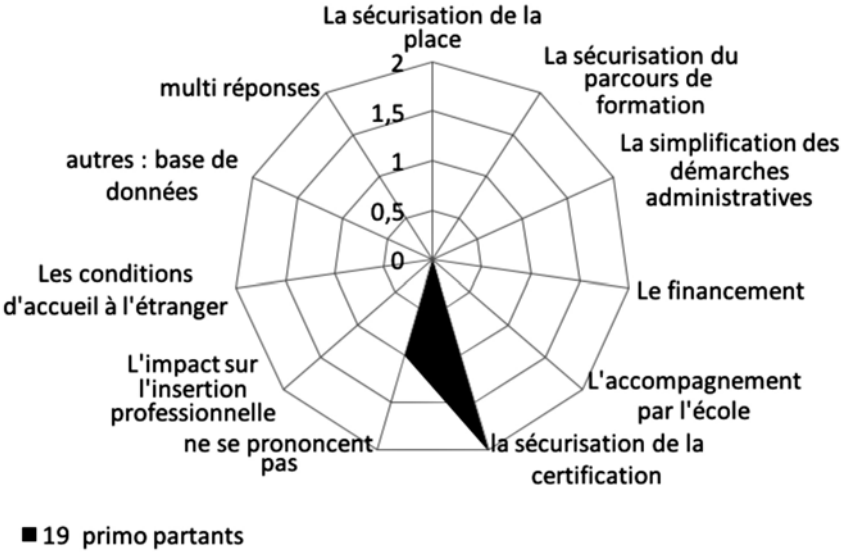

Les éléments présentés ci-dessus doivent être regardés à la lumière de la participation à l'enquête afin d'envisager la question de leur caractère significatif et / ou transposable.

Ils sont tirés des réponses de 123 répondants soit 14 % de la population cible, dont seuls 9 soit 0,04 % de la population cible ont une expérience de mobilité dans ou hors Union européenne, cette expérience de mobilité étant elle-même limitée dans le temps voire très limitée pour 6 des 9 étudiants concernés dont le séjour à l'étranger s'est étendu sur une période inférieure ou égale à 3 mois.

La faiblesse du niveau de participation combinée à la rareté de données tirées de la connaissance ou de l'expérience effectives de la mobilité à l'étranger des répondants, qui ne constituent pas un échantillon déterminé ou aléatoire, mais un nombre restreint d'individus appartenant à une population cible, doit attirer l'attention sur la représentativité limitée des étudiants ayant répondu et la relativité des résultats qui ne sont a priori pas transférables sans complément d'enquête, sauf à extrapoler de manière abusive.

Les données concordantes ou divergentes tirées d'expériences de mobilité sont, en l'état, spécifiques et non généralisables.

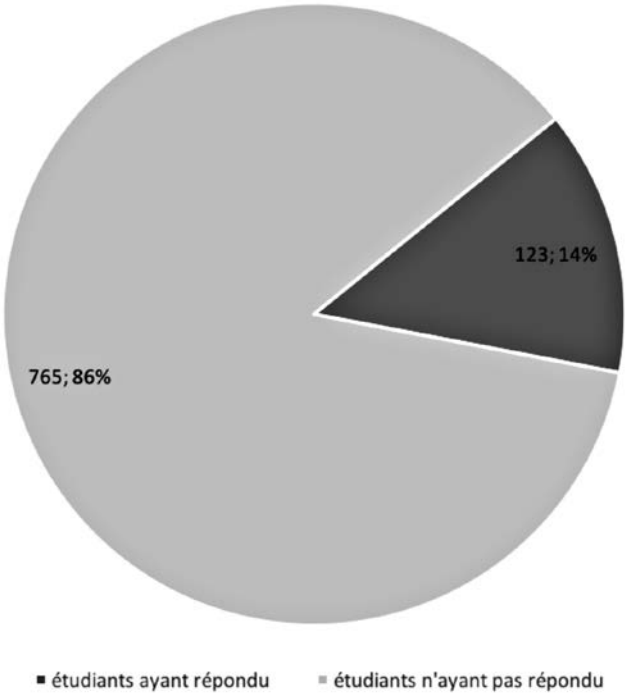

Les résultats participent par ailleurs, dans leur ensemble, plus d'un recueil de données sur les représentations autour de la mobilité chez les participants que d'un retour sur son expérimentation dans le cadre de la formation.

La représentativité des répondants partis à l'étranger inter-écoles et par filière parmi les étudiants sollicités

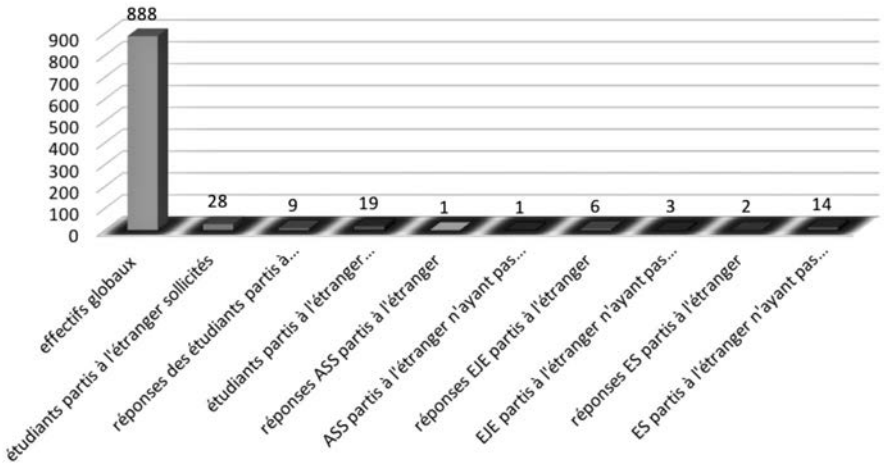

La représentativité des répondants inter-instituts par filière parmi les étudiants partis à l'étranger sollicités

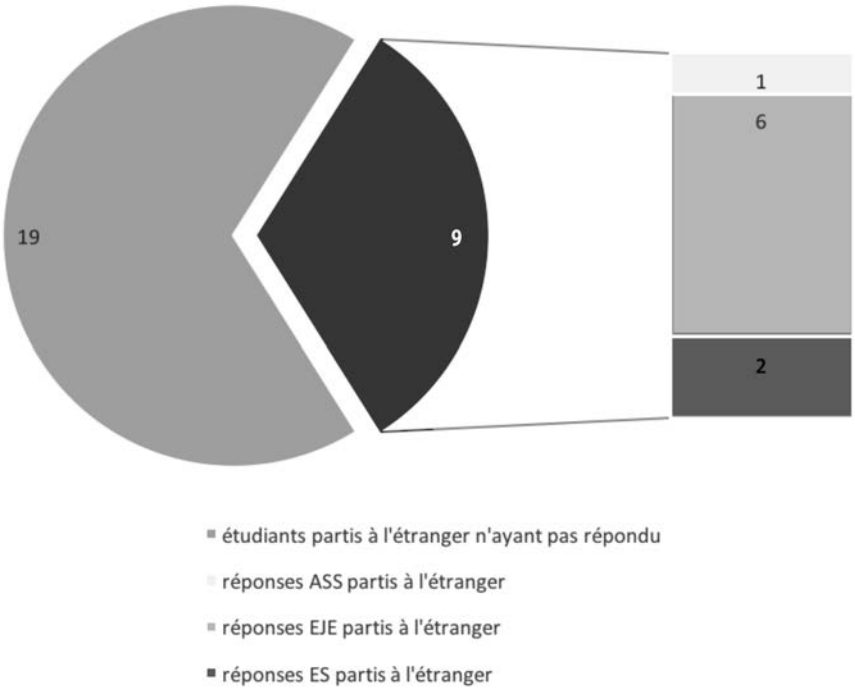

En dépit du caractère relatif des données recueillies, ces dernières présentent un intérêt certain sur le plan pédagogique.

Sur le plan de la politique de mobilité dans les deux instituts participants dans la recherche de perspectives à moyen et long terme, les éléments apportés par les répondants donnent accès à des premiers éléments de connaissance sur leur perception de la mobilité, de sa mise en œuvre dans le cadre de leur formation ainsi que leurs éventuels besoins et attentes.

Les résultats de l'enquête sont également intéressants, car leur exploitation confirme les pistes de réflexion qui en sont à l'origine. En effet, ces résultats semblent avoir été confirmés à l'occasion des ateliers mis en place pour les étudiants de l'IRTESS en formation dans les filières de la population cible en fin de deuxième année en Mai 2015 et reconduits sous une forme sensiblement différente en début de première année en Septembre 2015 qui aura touché respectivement 170 et 152 répondants. Les questions sur le financement, les démarches administratives et l'accompagnement de la mobilité dans la formation font bien partie de leurs préoccupations essentielles et peuvent les faire renoncer à un projet de mobilité. Ils sont également préoccupés par la sécurisation du lieu de stage, de leur parcours de formation et manifestent des craintes pour la certification et l'obtention de leur diplôme. Autant de pistes à explorer qui touchent les questions des partenariats

formalisés avec les écoles de formation ou les universités, de labellisation des structures d'accueil, de certification possible, etc…

Le nombre de répondants au questionnaire manifeste en lui-même un intérêt pour la question qui dépasse largement ce qui pourrait relever d'un cercle confidentiel de personnes particulièrement motivées pour le départ et interroge d'éventuelles perspectives de développement de l'accompagnement de la mobilité à l'étranger dans ou hors Union européenne dans la population cible des deux écoles.

Les éléments recueillis font par ailleurs émerger des envies et/ou projets de partir à l'étranger dans ou hors Union européenne de prime abord peu nombreux puisqu'ils ne concernent que 24 répondants. Si ce nombre peu paraître faible au regard des 888 étudiants sollicités, il s'agit d'une quantité non négligeable puisqu'elle représente presque autant d'envies ou projets de mobilité que le nombre de projets de mobilité menés au sein des 18 promotions de la population cible sur les deux instituts au cours des trois dernières années dans les trois filières auxquelles le questionnaire a été adressé qui s'élève à 28. Les envies et projets concernent par ailleurs essentiellement des primo partants potentiels pour lesquels la question de l'accompagnement « vers », « dans » et « après » la mobilité constitue pour leurs structures de rattachement respectives une opportunité de s'interroger en s'appuyant sur leurs pratiques et orientations.

La journée d'étude « Travail social et Europe – la mobilité des étudiants et stagiaires en Europe : principes et réalités » du 21 Mai 2015 organisée par l'IRTS en partenariat avec l'IRTESS et l'HETS-FR à l'occasion de laquelle cette enquête a été réalisée et présentée a fait apparaître des éléments particulièrement intéressants issus du retour sur expérience d'autres écoles disposant de dispositifs d'accompagnement élaborés, mais dans lesquelles la mobilité ne concerne pas plus d'étudiants qu'à l'IRTESS ou l'IRTS.

L'enjeu est peut-être de développer la mobilité non sur le plan quantitatif, mais qualitatif.

C'est en ce sens que s'engage l'IRTESS dans le cadre notamment du développement d'ateliers mobilité revisités, destinés à soutenir les étudiants des trois filières cibles en trois étapes : le repérage des envies/projets de mobilité à l'étranger suivi d'un travail sur l'articulation des envies/projets avec la formation ouvrant à un soutien dans la construction des projets validés. Le premier atelier a rassemblé les 152 étudiants en première année de formation dans les filières Assistant de service social, Éducateur de jeunes enfants et Éducateur spécialisé. À l'issue de ce temps d'information, de partage d'expérience et de réflexion, soixante étudiants ont manifesté leur projet de participer au deuxième atelier qui leur permettra de

déterminer avec le soutien des formateurs des différentes filières les projets et envies dont ils sont porteurs qui pourront s'exprimer dans le cadre de la formation.

Ces ateliers mobilité participent d'une démarche institutionnelle visant à consolider l'accompagnement des étudiants ayant une envie ou un projet de mobilité à l'étranger, première étape de la fondation d'une politique en ce domaine articulée autour de trois axes. Le premier, dont participent l'enquête et les ateliers, est le repérage des attentes et des besoins des étudiants. Le deuxième est l'accompagnement dans la réflexion sur les projets de mobilité à l'étranger ainsi que l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ces projets. Le troisième est l'identification des contours et de la consistance de la mission des écoles de formation en matière de mobilité préalable à la définition de modalités adaptées à la mise en œuvre de cette mission, à l'interne comme à l'externe.

Cette démarche marque le passage de l'accompagnement au cas par cas des projets des étudiants à l'installation d'une dynamique d'accompagnement - individuel et collectif - raisonné des étudiants vers, dans et après la mobilité à l'étranger dans ou hors Union européenne, première étape s'inscrivant dans la perspective de l'élaboration d'une politique de mobilité.

« La mobilité, l'accompagner pour l'intensifier ! »
Trame de la table ronde de la journée d'étude du 21 mai 2015

Maurice **JECKER-PARVEX**
Professeur à la Haute École de Travail Social de Fribourg

Fil rouge

Propos : « La question de la mobilité des étudiants et stagiaires en Europe est fréquemment abordée, dans les médias, les rapports, les publications pour en préciser l'intérêt, la pertinence dans un parcours de formation. Comprendre les freins et les leviers à l'œuvre quant au projet de mobilité de nos étudiants et stagiaires, les confronter aux expériences conduites en dehors de la France, est un axe qui nous a paru peu visible et important à aborder dans le contexte actuel. »

C'est cet axe qui est retenu comme fil rouge de la journée.

Le diagnostic, état des lieux au sein des centres de formation

La Haute Ecole de Travail Social de Fribourg (HETS-FR) est un centre de formation en travail social fondé en 1972. Elle est l'une des écoles membres de la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO - Suisse francophone). La HES-SO accueille en 2015 19 400 étudiant-e-s, dont 17 300 en formation bachelor et 2 100

en formation master et en formation continue postgrade. 2 920 étudiant-e-s sont inscrits en travail social. La HETS-FR réunit 450 étudiant-e-s en formation bachelor en travail social (éducation sociale et service social).

Jusqu'au 9 février 2014 (date d'une votation majeure en Suisse sur les questions de la libre circulation des personnes et de l'immigration), la HES-SO et ses écoles membres ont participé au programme Erasmus.

Malgré cette sortie, que nous espérons momentanée, du programme Erasmus, en 2014, 211 étudiant-e-s ont été accueillis (IN), dont 17 personnes dans le domaine du travail social. Cette même année, 227 étudiant-e-s sont partis à l'étranger (OUT), dont 19 personnes se formant en travail social. Au sein de la HETS-FR nous accueillons 2 à 4 personnes (IN) par année (semestre ou année de formation académique ou stage) et environ 5 de ces étudiant-e-s vivent une période de formation pratique (stage de 6 mois) à l'étranger (OUT).

La mobilité internationale du corps professoral et les échanges de professeur-e-s sont rares dans le domaine du travail social.

Depuis quand la mobilité est–elle mise en œuvre au sein de la structure ?

La mobilité a été encouragée depuis les années 1980 à la HETS-FR. A l'époque, l'école ne formait que des éducatrices et éducateurs spécialisé-e-s[1] en cours d'emploi. Cette mobilité était en lien avec l'exigence de stage d'observation dans une institution spécialisée différente de celle dans laquelle l'étudiant-e était employé-e (stage d'un mois). Plusieurs étudiant-e-s sont ainsi partis faire un stage à l'étranger, en Afrique, en Inde, au Québec, en Allemagne… Il y avait aussi à cette époque une forme de mobilité « collective » offerte par un cours intitulé « Étude des Pratiques Éducatives Institutionnelles à l'étranger (EPEI) », d'environ 4-5 jours qui permettait la découverte de pratiques socio-éducatives à l'étranger (visites de structures, rencontres de professionnels…). Cette session était parfois associée à un voyage d'études de fin de formation.

L'engagement de la Suisse en faveur des Accords de Bologne et le passage de la HETS-FR dans le système des Hautes Écoles Spécialisées (HES) chargées de l'enseignement supérieur professionnel en Suisse au début des années 2000 ont permis le renforcement de cette activité de formation. En effet les Relations Internationales sont considérées maintenant comme une mission d'une HES. À l'intérieur de cet aspect se retrouvent plusieurs axes dont celui des Échanges Internationaux, responsable de la mobilité in/out des étudiant-e-s en formation à l'école et en formation pratique (stages).

À noter qu'actuellement seuls les étudiant-e-s se formant à plein temps (ou à temps partiel) peuvent bénéficier de la mobilité internationale, sous forme individuelle, contrairement aux étudiants se formant en cours d'emploi.

1. En Suisse francophone, au début des années 2000, les dénominations « éducateur spécialisé » et « éducatrice spécialisée » ont été remplacées par les appellations « éducateur social » et « éducatrice sociale ».

Depuis quand est-elle devenue une préoccupation ? Quel déclic a suscité cette démarche ?

La HES-SO cherchant à renforcer son positionnement dans les relations internationales, l'objectif de sa stratégie internationale de mobilité est d'« encourager les étudiant-e-s à atteindre l'excellence dans la réalisation de leurs projets de mobilité ».

La HES-SO a établi diverses conventions de partenariat avec d'autres Hautes Écoles à l'étranger permettant la mobilité. Elle a ainsi intégré différents réseaux européens et internationaux : European University Association (EUA), Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), European Association for International Education (EAIE), Higher Education Network for Radiography in Europe (HENRE).

Les écoles, en fonction du domaine d'études, peuvent aussi établir des accords de collaboration avec des partenaires étrangers (établissement de stage, écoles…). Il faut préciser que les établissements d'accueil de nos étudiant-e-s pour leur formation pratique doivent répondre aux mêmes exigences que les institutions spécialisées et services de Suisse.

Qui possède la charte Erasmus + ?

La Suisse participe actuellement indirectement au programme Erasmus+. Elle possède la charte mais son application est actuellement suspendue. La HES-SO à laquelle est rattachée la HETS-FR s'était inscrite dans le programme européen Erasmus et prévoyait, en fonction des accords bilatéraux Suisse-Europe, d'intégrer le programme Erasmus+. Cependant, en raison d'une votation le 9 février 2014 assez nettement en défaveur de la mobilité transfrontalière entre la Suisse et l'Europe[1], l'intégration dans Erasmus+ est provisoirement remplacée, dans l'attente de nouveaux accords bilatéraux, par un soutien à la mobilité de la part de la Suisse, et de la HES-SO en particulier, pour les étudiant-e-s suisses souhaitant partir à l'étranger.

Le soutien consiste dans l'octroi de bourses pour les étudiants entrant (quatre cents francs CH pour la formation et quatre cent vingt francs CH pour des stages) et pour les étudiants sortant (trois cents francs CH environ pour la formation et quatre cent vingt francs CH pour les stages) par mois.

Combien d'étudiants partent ? Lesquels ? Combien d'étudiants sont accueillis ?

À la HETS-FR, depuis 2003, 73 étudiant-e-s sont partis à l'étranger au cours de leur formation en travail social. Ces dernières années, environ 4 à 5 étudiant-e-s partent chaque année à l'étranger (environ 15 à 20 personnes par année pour l'ensemble des 4 écoles en travail social de la HES-SO-TS).

Les chiffres pour les étudiant-e-s entrant (IN) sont, en moyenne, 1 personne passant par la HETS FR et 15

2. La votation ne concernait pas directement le programme Erasmus mais les questions de l'immigration de masse et des accords de Schengen (libre circulation des personnes). Le résultat de la votation, en défaveur de l'immigration, a eu des conséquences sur les plans de la mobilité des étudiant-e-s.

à 20 par les 4 écoles en travail social de la HES-SO.

Ces chiffres sont actuellement relativement stables. Ils ont connu un net accroissement dans une première phase de mise en place de la démarche de mobilité (2003-2007) puis une diminution lors d'une deuxième période (2008-2010). Depuis 2011, nous observons une troisième période marquée par une certaine stagnation mais également une émergence de plus de demandes de séjours académiques in et out.

Nous observons ces dernières années un accroissement des départs vers l'étranger (stages, voyages…) de post-diplômés.

À quel moment la mobilité est-elle proposée dans le parcours de formation ? Quelles procédures, quelle organisation sont mises en place ?

En ce qui concerne la mobilité liée à des stages de formations pratiques, les étudiant-e-s peuvent partir en stage selon la même temporalité que celle prévue pour tous les étudiant-e-s en travail social, soit au troisième semestre (stage 1) et au sixième semestre de leur parcours de formation. En principe le stage a une durée de vingt-deux semaines. Le stage 2 étant de type « professionnalisant », les étudiant-e-s choisissent fréquemment le stage 1 (généraliste) pour partir à l'étranger. La plupart partent dans des pays francophones mais cela n'est pas constant. La mobilité uniquement académique est possible durant le cinquième semestre d'études bachelor.

Place de la Région : À quelles préoccupations répond la politique et l'engagement de la Région en termes de mobilité ?

En Suisse, ce ne sont pas les cantons ou la région qui portent la préoccupation de la mobilité. Pour les cantons francophones (Région de Romandie), les cantons délèguent cette tâche à la HES-SO (en tant que HES ayant une mission de Relations Internationales). Il est toutefois important de signaler que les autorités politiques cantonales sont directement impliquées dans la gouvernance de la HES-SO et par conséquent impliquées dans le développement de la mobilité internationale.

Il existe également des particularités cantonales dans ce domaine. Par exemple le canton de Fribourg, sur lequel est située la HETS-FR, a instauré un « guichet unique » pour la mobilité internationale des étudiant-e-s, en partenariat avec l'Université de Fribourg et la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale de Fribourg. La préoccupation est cantonale, lorsqu'il s'agit de distribuer des statuts provisoires aux étudiant-e-s entrants, en concordance avec la durée de leur mobilité.

Que nous enseignent les départs post- études ?

- Les principaux enseignements retirés par la HETS-FR sont :
- L'essor d'une ouverture d'esprit singulière.

- Le repérage de ressources transversales mobilisables (expériences en termes de « miroir grossissant »).

- Le développement de la créativité, débrouillardise, recherche de solutions, autonomie.

- La redécouverte et l'appropriation de son propre système/dispositif de formation.

- La sensibilisation à l'interculturalité.

- Le développement de compétences professionnelles (et personnelles) profitables dans les recherches d'emplois au terme de la formation (champs des migrations, travail auprès de populations étrangères…).

- La mise en valeur du « learning by doing » (apprentissage par la pratique), du bricolage génial, de la créativité, de la richesse du partenariat (rôle du tiers).

Ces enseignements portent essentiellement sur les étudiant-e-s mais ils concernent aussi les professeur-e-s engagés dans la démarche de mobilité des étudiant-e-s de l'école.

Identification des difficultés et faiblesses liées à la mobilité des étudiant-e-s et stagiaires

Les principales difficultés et faiblesses repérées par la HETS-FR se situent dans :

- La difficulté de concilier, chez les étudiant-e-s, les exigences de la formation (cadre temporel, Programme d'études cade/PEC…) avec le souhait de partir à l'étranger.

- Le manque de ressources humaines dans l'encadrement pédagogique (en Suisse… et à l'étranger), dans les postes de responsables des échanges internationaux (actuellement 1 personnes par école à temps partiel).

- Le fait que la mission ne soit pas véritablement portée par tous les personnels et envisagée comme faisant partie intégrante des cursus de formation (elle est, dans les faits, encore beaucoup dans la marge… ou dans le discours…).

- Le manque de recul historique (l'histoire de la mobilité est récente et constituée d'expériences encore neuves, morcelées…).

- Les rapports politiques Suisse-Europe et Suisse-France (autres dispositifs ; comment rendre explicite ce qui est implicite)…)… Et les rapports helvético-suisses (soit l'étranger… en Suisse, en fonction des cultures, histoires et langues différentes).

- La maîtrise des langues étrangères pour partir dans des pays non francophones.

- La non possibilité de mobilité offerte aux étudiants se formant en cours d'emploi.

- La limite des démarches de valorisation des expériences (blogs, séances d'information, retours de stages…).

Développement des atouts/des opportunités

- Pour la HETS-FR les gains découlant des expériences de mobilité internationale sont renforcés essentiellement par :

- La qualité du dispositif mis en place par la HETS-FR, en particulier dans la préparation des étudiant-e-s, les suivis assurés, les formules de retours proposés, les évaluations mises en œuvre…).

- La connaissance fine des lieux d'accueil (résultats de rencontres préalables interpersonnelles, de déplacements, de création d'une histoire de collaboration…).

- La qualité des institutions partenaires apportée par la richesse et la diversité des outils, des expériences, des savoirs… apportés).

- L'articulation possible de la mobilité réalisée en formation pratique avec d'autres aspects de la formation (en particulier, le travail de bachelor…).

- La création de réseaux internationaux couvrant différentes activités non seulement en formation académique et en formation pratique, mais aussi dans les domaines de la recherche, de l'expertise de projets…

- L'existence de l'Université d'été en travail social de la HES-SO (rencontres possibles entre étudiant-e-s et professeurs de divers pays, création d'un espace « international » at home…).

Comment proposer une meilleure préparation au départ ?

Sur la base des évaluations effectuées et des diverses expériences de mobilité internationale vécues ces dernières années, la HETS-FR estime qu'une amélioration des modalités de préparation de ses étudiant-e-s au départ nécessiterait de :

- Se poser la question : « à quoi faut-il préparer les étudiant-e-s ? ».

- Cette question est étroitement associée à une sensibilisation aux questions non seulement des motivations au départ mais également de la posture, du « d'où je regarde ce qui se vit autour de moi et en moi lorsque je suis à l'étranger et face à l'étranger ? »

- Peaufiner la promotion « de … » et l'acculturation « à… » la mobilité et au travail social international. Cela sous-entend de faire de la mobilité une préoccupation de tous et pas uniquement une mission de la HES.

- Proposer des accompagnements personnalisés.

- Augmenter le nombre de répondants « mobilité » dans les écoles et de soutenir la collaboration entre les écoles du domaine travail social mais aussi avec les autres domaines (santé, gestion, ingénierie…).

- Renforcer les séances d'informations et de retours de stages organisées avec des étudiant-e-s ayant participé à la mobilité.

- Mener des recherches sur ce qui se passe et sur les réelles plus-values mais aussi pour étayer la conceptualisation de la mobilité internationale.

- Obtenir une implication accrue du domaine travail social de la HES-SO (finan-

cements, soutiens de projets, engagements dans des conventions…).

- Pérenniser et développer des partenariats existants avec des ONG et organismes situés en Suisse, œuvrant et ayant un rayonnement sur le plan international. Il s'agit par exemples de Terre des hommes ; de E-changer, des organismes gouvernementaux tels que le Département fédéral du développement et de la coopération (DDC), le CICR, Handicap international (personnes ressources, encadrement, procédures de préparation, réseaux…).

- Davantage prendre appui sur le Programme de mobilité Suisse-Europe de la HES-SO.

- Étudier les possibilités de partenariats et de collaboration avec d'autres organismes ayant de l'expérience en matière de coopération internationale (IRTS Besançon ; IRTESS Dijon…) pour faire des échanges de bonnes-pratiques et mettre des ressources en commun.

- Proposer des moyens appropriés favorisant la MOBILITÉ INTERNATIONALE POUR TOUS (étudiant-e-s, professeur-e-s, cadres, personnel administratif…).

Conclusion

À ce jour, il n'est pas encore possible de savoir si les échanges entre la Suisse et l'Europe vont concerner et soutenir les échanges d'étudiant-e-s et si la Suisse participera pleinement à Erasmus+ dans un proche avenir. Cette question a un impact sur la mobilité des étudiant-e-s de la HES-SO et de la HETS de Fribourg en particulier. Toutefois, l'école et son personnel vont poursuivre leurs efforts et leurs engagements pour penser et développer un projet de mobilité in et out des étudiant-e-s et faire en sorte que celle-ci leur soit garantie dans différents pays du monde et si possible en Europe.

L'expérience de mobilité : une mise en mouvement professionnalisante ?

CTS n° 80 - 2015

Marie-Christine **UKELO-M'BOLO MERGA**
Professeur, Responsable des échanges internationaux, Haute École de Travail Social de Fribourg.

La mondialisation influence de façon significative les composantes économiques, politiques, sociales ou culturelles de notre société. La mobilité des personnes, des biens et des savoirs touche également les champs du travail social. La diversification des publics concernés par le champ du travail social, l'internationalisation du travail social posent des défis majeurs pour la profession. Il s'agit d'interroger, à la lumière de ces modifications profondes, la pertinence des profils professionnels actuels et des dispositifs de formation professionnalisants. La perspective internationale devient dès lors un élément incontournable à intégrer dans les cursus de formation professionnelle au niveau universitaire. La mobilité internationale des étudiant-e-s des Hautes Écoles de Suisse Occidentale (HES-SO) dans le cadre de période de formation pratique (stage), est emblématique de ce phénomène. Il en est à la fois une composante, tout en étant considéré comme un des vecteurs possibles de l'apprentissage de la profession.

Une analyse sommaire des « mobilités stages » à l'international que la Haute École de Travail Social de Fribourg (HETS-FR) a eu l'occasion d'encadrer ces dix dernières années, montre de façon singulière, que cette expérience est significative à plus d'un terme pour les étudiant-e-s tant au niveau de leur processus de professionnalisation qu'au niveau de prises de conscience personnelles. La spécificité de ces expériences est d'offrir une forme de caisse de résonance favorable au processus de professionnalisation, pour autant que cette amplification soit accompagnée par un dispositif prenant en considération l'expérience de mobilité comme situation d'apprentissage en tant que telle.

Cette contribution a pour objectif de présenter le contexte de la « mobilité stage » des étudiant-e-s Bachelor du domaine travail social de la HES-SO / HETS-FR. Il s'agira ensuite de montrer, à partir d'une analyse des expériences d'accompagnement des étudiant-e-s de la HETS-FR, en quoi l'expérience de mobilité permet de faire des apprentissages propres aux métiers du travail social. Un dernier temps sera consacré à présenter le dispositif soutenant cette construction.

Formation pratique en travail social et mobilité internationale

Le dispositif de préparation au départ conçu dans le cadre du Bachelor en travail Social de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) s'inscrit dans la logique globale du Plan d'études cadre en travail social de la HES-SO (2006, 2012), à savoir une formation professionnalisante basée sur le principe de l'alternance intégrative et sur l'approche de l'apprentissage par compétences. En référence aux thèses de Gillet (1991), Le Boterf (1994) et Tardif (2003), nous pourrions définir les compétences comme un savoir-agir fondé sur la mobilisation et l'utilisation efficace d'un ensemble de ressources à l'intérieur d'une famille de situations. Ce savoir-agir suppose donc un processus de mise en relation de différentes ressources (savoirs, savoir-faire et savoir-être, etc.) qu'il s'agit de développer dans les différentes situations d'apprentissage et à partir de situations dites emblématiques.

L'organisation de la formation est également construite sur le principe de l'alternance intégrative. Malglaive (1994, 27–28) propose de définir l'alternance intégrative « comme une combinaison d'une part, d'alternance inductive où est prise en compte l'expérience des étudiants pour illustrer les enseignements et, d'autre part, l'alternance déductive où la pratique est vue comme l'application du savoir ». Le dispositif de formation pratique mise en œuvre par la HES-SO[1] et les Lignes Directrices pour la formation pratique décline cette approche en précisant notamment les éléments suivants :

- Les rôles et les responsabilités des différents acteurs de la formation, soit les étudiant-e-s, les terrains et l'école sont énoncés

- Les institutions partenaires du dispositif mettent à disposition de l'encadrement des étudiant-e-s des Praticiens Formateurs et Praticiennes Formatrices qui se forment aux spécificités des approches en formation des adultes

- La négociation et la co-construction d'un programme d'apprentissage entre les différents acteurs servant de fil rouge tout au long du processus de formation pratique et donnent des repères en vue de l'évaluation.

1. Partenariat formation pratique, Dossier à l'attention des institutions partenaires de la HES-SO dans la formation pratique des etudiant-e-s dans les filieres de la santé et du travail social, Délémont : Haute École Spécialisée de Suisse occidentale , septembre 2013, 33 p.
2. MOBILITE INTERNATIONALE – FORMATION PRATIQUE. Lignes Directrices Spécifiques, 1 Module Formation Pratique à l'étranger 2015 – 2016

À la HETS-FR, *les Lignes directrices spécifiques*[2] indiquent que l'offre de mobilité à l'international *« s'ancre dans les valeurs fortes de notre école, telles que tolérance, indépendance, solidarité, ouverture, rigueur, responsabilité, engagement et curiosité. Elle peut favoriser, au travers d'une expérience spécifique, l'ouverture à l'Autre, l'ouverture à des pratiques professionnelles différentes, l'ouverture à la dimension interculturelle, ainsi qu'aux échanges entre professionnels. »*[3]. Elles précisent également que la période de formation pratique doit reposer sur les mêmes principes généraux que si elle s'effectue en Suisse. De ce fait, l'un des enjeux majeurs pour le service de mobilité internationale de notre école est de co-construire, avec les partenaires étrangers avec lesquels nous ne partageons pas nécessairement la même langue, ni les mêmes systèmes de formation ou sociaux, un dispositif donnant des repères suffisant aux étudiants en partance et à l'ensemble des acteurs et actrices concerné.

L'expérience de mobilité comme intensification du processus de professionnalisation

Pour paraphraser les réflexions de Jérôme Eneau, Éric Bertrand et Geneviève Lameul, il paraît difficile de se former sans se transformer. En effet, se former, c'est modifier ses représentations initiales, acquérir des connaissances nouvelles et, en regard de ces nouvelles connaissances et compréhensions, adapter sa pratique professionnelle. Il ne s'agit donc pas de réduire la professionnalisation à la seule acquisition de compétences, mais bien d'élargir à ce qu'elle est réellement, la construction d'une posture et d'une identité professionnelle, construction rendue possible par ce va-et-vient entre la pratique et la théorie, médiatisée par un dispositif ad hoc. Cette démarche de réflexion quand à la pratique de l'étudiant-e participe à faire évoluer l'image qu'il ou qu'elle a de soi, mais aussi l'image de la profession. Cette démarche de formation professionnelle est en soi une démarche qui opère une forme de déplacement.

Le stage en mobilité internationale amplifie de façon considérable le processus décrit ci-dessus. En effet, l'encadrement de ces étudiant-e-s montre que le déplacement géographique accroît ce phénomène de façon considérable. Dans un nouvel environnement, dans lequel l'étudiant-e n'a pas de points de repères au niveau de son lieu d'activité, de son quotidien, de la culture de travail, voire parfois de sa langue, il-elle se retrouve dans la nécessité de mobiliser des ressources multiples et variées.

En ce sens, et à certaines conditions, cette amplification peut fonctionner comme terreau favorable à un processus de construction d'une identité professionnelle et l'acquisition / mobilisation de ressources essentielles dans les métiers du travail social.

3. Lignes directrices spécifique 2015-2016

L'expérience de mobilité comme situation d'apprentissage permettant le développement de compétences professionnelles spécifiques aux professions du travail social

Le réflexe voudrait que, dès que l'on songe à la perspective de stage à l'internationale, il soit fait automatiquement référence au développement d'habilités interculturelles. L'expérience nous montre que, en amont de ces savoir-agir spécifiques, dès lors que l'étudiant-e se projette dans un projet de mobilité, des ressources diverses et variées contribuant ainsi aux développement de compétences propres à la profession des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales sont mobilisées. En effet, la perspective de l'experience force l'étudiant-e à transformer son utopie en un projet réaliste et réalisable. Cette projection peut passer par toutes sortes de micro-étapes allant de la prise de conscience de ses ressources, de ses limites, de l'ambivalence de ses émotions, de ses besoins dans la confrontation aux dimensions inconnues de l'expérience. Il s'agira également de centrer le projet en lien avec son projet professionnel pour ne pas se perdre. Une fois que le projet prend corps (définition du lieu, du pays, du champ d'intervention), des démarches de réalisation (budget, démarches administratives, médicales, etc…) mobilisent des ressources multiples telles que débrouillardise, créativité, organisation et systématique, qui seront mises à l'épreuve tout au long du stage à l'international.

Mais revenons au développement des ressources interculturelles. L'étudiant-e en travail social, sur le plan expérientiel, en tant qu'étranger au nouveau milieu, se retrouve dans les conditions « favorisant » le vécu de choc culturel. L'expérience de ce vécu et son analyse à travers notamment l'analyse des incidents critiques selon Margalit Cohen-Emerique (1984) pourraient favoriser la prise de conscience des impacts vécus au quotidien par les personnes en situation de migration.

La perte de repères, la découverte du nouveau contexte quotidien et de travail, la rencontre avec d'autres Autres peuvent confronter les étudiant-e-s à leurs préjugés, invitant ainsi à un important et essentiel travail de déconstruction de représentations sous-jacentes. Ainsi, peuvent s'opérer des transformations importantes au niveau de leurs interventions, des représentations d'eux-mêmes, de leurs rapports aux autres, à leurs réseaux d'origines, de la profession.

Enfin, la situation donnera aux étudiant-e-s la possibilité de mobiliser et de s'appuyer sur leurs capacités réflexives pour analyser les situations nouvelles qu'ils ou elles cotoyeront dans ce quotidien d'ailleurs.

Le développement des compétences professionnelles nécessite d'être accompagné par un dispositif qui intègre la situation de mobilité comme situation d'apprentissage

Pour étayer la réflexion ci-dessous, nous nous sommes appuyés pour l'essen-

tiel sur notre expérience d'accompagnement de formation pratique sur les dix dernières années, le processus de professionnalisation généré par les stages à l'international étant peu documenté. Ce dispositif s'inspire également des contributions des étudiant-e-s en retour d'expériences.

À la Haute Ecole de Travail Social de Fribourg, nous avons développé des modalités différenciées en lien avec les différentes étapes d'un projet de formation pratique à l'international. La dispositif élaboré se situe dans une logique d'apprentissage de type socioconstructiviste (Jonnaert & Vander Borght, 2003) valorisant le conflit, les incidents critiques comme leviers d'apprentissage et s'appuie également sur les apports de la pédagogie de l'expérience (Kolb, 1984) qui vise un ancrage fort et durable des apprentissages.

La première étape s'intitule « Préparation au départ ». La question opportune à ce stade est de savoir *à quoi faut-il se préparer* ? Et son corollaire, à partir de quand, de quel indicateur, pouvons-nous dire que *l'étudiant-e est prêt au départ* ? L'accompagnement est réalisé par les responsables de la mobilité Internationale, en collaboration avec les services concernés au sein de l'école. Cette relation instaurée est engageante à la fois pour l'étudiant-e et pour le-la professeur-e. À ce stade, le dispositif alterne entre des temps d'information, des temps de travaux de groupe et d'accompagnements individualisés. Les moments d'échange en groupe sont favorables aux partages d'expériences. Ces temps permettent parfois aux étudiant-e-s de réaliser que leur vécu singulier entre en résonance avec celui des autres participant-e-s. Les temps d'accompagnement individuel sont conduits par une personne de référence qui est attribuée à l'étudiant. La personne du corps enseignant est à considérer comme un partenaire ressource permettant à l'étudiant-e de concrétiser son intention de mobilité. L'accompagnement peut mettre le focus tant sur des aspects administratifs, logistiques, que sur des aspects intrinsèques à la personne (motivation, représentations, etc.). En parallèle des différentes démarches, l'étudiant-e est amené à construire un document qui énonce les lignes de son projet, les ressources qu'il ou elle mobilise pour le réaliser, repère les éléments dans le contexte culturel, géographique, politique, lui permettant de mieux appréhender le contexte de futur lieu de stage et du pays dans lequel ce stage va se dérouler. Ce document servira de support à la discussion lors d'un temps d'évaluation du processus. Cette étape, que nous avons nommé FEU VERT, valide symboliquement le fait que l'étudiant-e est prêt au départ, c'est-à-dire que son projet s'est affiné, que ses intentions d'apprentissages se sont précisées, que la personne a pu prendre en compte ses besoins dans la construction du projet. Ce moment permet également un passage de relais entre le professeur-partenaire et celui ou celle qui officiera comme personne signataire du contrat d'apprentissage une fois que l'étudiant-e entamera son stage.

La deuxième étape est l'accompagnement durant la période de formation pratique, plus spécifiquement la construction du programme d'apprentissage, sa réalisation et son évaluation. Les trois acteurs du processus, soit le professionnel en charge de l'accompagnement de l'étudiant-e dans le lieu de stage, l'étudiant-e et le professeur de l'école d'origine co-construisent le programme de formation pratique. Cette construction présente des défis tels que la co-construction d'un langage commun, la circulation de l'information visant la construction de repères nécessaires relatifs aux champs professionnels et d'intervention des uns et des autres. Une des modalités proposée répondant aux finalités du volet d'intégration (articulation théorie-pratique, intégration des éléments de la formation) est la rédaction d'un journal d'étonnement déposé sur une plateforme informatique, outil d'e-learning, à plusieurs reprises durant la période de formation pratique.

L'étudiant-e mobilise les journaux d'étonnement pour partager une réflexion, une question, une observation qui l'a étonné, interrogé dans sa réalité de stage et / ou quotidienne à l'étranger. La démarche vise à *« donner corps à la richesse de* [son] *vécu PENDANT l'expérience à l'étranger, à confronter* [ses] *regards sur des pratiques professionnelles multiples, à alimenter la construction de* [son] *identité professionnelle par la réflexion autour de la thématique interculturelle, de mutualiser les expériences vécues »*[4]. La période de formation pratique se termine par un bilan de stage tripartite, réalisé le plus souvent avec des outils de communication à distance (Skype).

La troisième et dernière étape présente plusieurs volets.

- Les démarches permettant de finaliser le semestre et de valider la période de formation pratique réalisée (aspects administratifs)

- Une étape de débriefing offrant à l'étudiant-e la possibilité de réaliser un bilan réflexif sur son processus de mobilité, de réalisation de la période de formation pratique à l'international et celui de son retour en Suisse. Cette démarche vise à soutenir l'ancrage de cette période de stage à l'international dans l'ensemble de son projet de formation et d'identifier les ressources mobilisées dans le cadre de cette expérience afin de tirer les enseignements de l'expérience, au niveau personnel, professionnel

- Le bilan collectif fait écho au partenariat établit en début du processus de préparation au départ. En effet, il est demandé aux étudiant-e-s d'évaluer le dispositif à la lumière de leur expérience et de contribuer par leur réflexion à faire évoluer ce dispositif

- La dernière modalité s'inscrit dans une logique du « donner – recevoir ». En effet, fort de l'expérience que l'étudiante ou l'étudiante a pu réaliser, en mobilisant notamment les ressources de l'école, il lui est demandé de contribuer à enrichir le patrimoine de savoir de l'école en lien avec son internationalisation, sous des formes diverses, voire négociées, comme par exemple : le partage d'expérience lors d'une présentation ouverte aux étudiant-e-s et

4. MOBILITE INTERNATIONALE. LE JOURNAL D'ETONNEMENT OU JOURNAL REFLEXIF. Période de Formation Pratique en Mobilité Internationale 2015-16 (PT 14 FP1).

professeur-e-s de l'école, la rédaction d'un témoignage sur la page web de l'école, la co-animation d'une séance d'informations aux nouveaux étudiant-e-s.

Conclusion

Le stage à l'international est un champ à explorer et à valoriser. Les défis sociétaux engendrés par l'accélération des mouvements migratoires des personnes nécessitent de vrais questionnements dans les cursus de formation en travail social. L'internationalisation de la formation doit s'implémenter de façon prégnante dans la formation Bachelor en Travail Social. Cette évolution nécessite cependant des changements de représentations au sein des écoles elles-mêmes. Un-e étudiant-e qui part dans le cadre d'une expérience de mobilité, n'est pas un-e étudiant-e qui va manquer des cours, mais un-e étudiant-e qui va faire d'autres choses, faire d'autres apprentissages dans d'autres espaces. Ces apprentissages liés tant au stage en tant que tel qu'à l'expérience de mobilité participent clairement au développement des compétences professionnelles attendues. Ce déplacement des représentations des professeur-e-s travaillant dans nos écoles doit être travaillé. Une meilleure compréhension des processus de professionnalisation en jeu dans l'expérience de mobilité participerait, nous semble-t-il, à une déconstruction de ces représentations.

Bibliographie

■ BERTRAND Éric, ENEAU Jérôme, LAMEUL Geneviève, « Se former et se transformer : perspective critique et formation universitaire aux métiers de la formation », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur* [en ligne], vol. 28, n° 1, 2012, mis en ligne le 20 avril 2012. Disponible sur : http://ripes.revues.org/585 (consulté le 13/11/2015).

■ COHEN-EMERIQUE Margalit, « Choc culturel et relations interculturelles dans la pratique des travailleurs sociaux. Formation par la méthode des incidents critiques », *Cahiers de Sociologie économique et culturelle, (Ethnopsychologie)* n° 2, décembre 1984, pp. 183-218.

■ GILLET Pierre (dir.), *Construire la formation : outils pour les enseignants et les formateurs*, Paris : ESF, 1991, 157 p.

■ KOLB David A., *Experiantial Learning. Experience as the source of learning and development.* Eaglewood Cliffs : Prentice Hall, 1984, 256 p.

■ LE BOTERF Guy, *De la compétence : essai sur un attracteur étrange*. Paris : Les éditions d'organisation, 1994, 175 p.

■ MALGLAIVE Gérard, « Alternance et compétences », *Cahiers Pédagogiques*, n° 320, janvier 1994, pp. 26-28.

■ TARDIF Jacques, « Développer un programme par compétences : de l'intention à la mise en œuvre », *Pédagogie collégiale*, vol. 16, n° 3, 2003, pp. 36-45.

Quand la médiation familiale invite au voyage

Claudio JACOB
Médiateur familial DE, médiateur familial international agréé, Directeur d'AMORIFE[1] International, Responsable de la formation du DEMF pour l'IRTS de Franche-Comté avec Madame Martine PACQUEAU, Cadre pédagogique à l'IRTS.

Introduction

La formation à la médiation familiale se situe entre complexité, droit et États. La procédure nationale est de plus en plus fréquemment opposée à des procédures internationales de droit privé qui doivent être associées à un processus de médiation pour remettre du cœur dans une relation afin que le lien ne désespère pas et que l'intérêt de l'enfant soit pris en compte.

Le droit ne refait pas une famille. Les situations rencontrées, le travail des médiateurs familiaux en constante évolution ont mis l'accent sur la pertinence d'une formation appropriée, sur l'implication nécessaire des organisations judiciaires et sur une « décentralisation » nationale face à la mondialisation des échanges.

Les ruptures de communication, les séparations, les divorces en matière familiale dans le contexte national deviennent une affaire non plus intime, conjugale ou familiale, mais aussi sociale, idéologique, voire même diplomatique entre les États dans les situations transfrontières de plus en plus nombreuses. C'est une nouvelle liberté dans le droit national et international.

La médiation familiale humanise les procédures. Le Médiateur Familial, nouvel acteur du monde contemporain, doit mettre sa nouvelle compétence dans une mission d'humanisation entre processus et procédure, il s'inscrit naturellement dans le droit collaboratif et la justice participative.

C'est dans cette ouverture et cette perspective qu'un voyage d'étude est organisé pour chaque promotion en médiation familiale. Inscrit en fin de cursus, il répond à notre exigence de qualité et de pertinence : à quoi servirait un déplacement hors de nos frontières avant d'avoir compris le mécanisme local ? En fin de

1. AMORIFE : Analyses, Médiations, Organisations, Recherches, Innovations, Forum Européen

cursus formatif les étudiants et les stagiaires peaufinent leur mémoire en vue de la dernière épreuve du DEMF organisée par la DRJSCS. C'est le moment idéal, juste avant les vacances d'été, de voir de près ce qui se passe ailleurs et qui aura été déjà abordé pendant la formation : la pratique de la médiation familiale est multiple, son éthique diverge quelque peu d'un pays à l'autre même si chacun s'accorde sur une déontologie identique.

De l'autre côté de l'atlantique

Le Québec a une devise que l'on retrouve sur toutes les plaques minéralogiques : « Je me souviens ».

D'où vient cette expression ?

En 1883, Eugène-Etienne TACHÉ, architecte et commissaire des terres de la Couronne de France, fait graver dans la pierre de l'édifice du Parlement de Québec, cette seule locution « Je me souviens » sous les armoiries de la Province de Québec qui se trouvent au-dessus de la porte de l'entrée principale. Il faudra attendre 1939 pour que la locution soit associée définitivement aux armoiries, et 1978 pour la voir inscrite sur les plaques minéralogiques des véhicules du Québec. En 1978, une descendante de Taché, Hélène Pâquet révélait que le « Je me souviens » n'était que la première strophe d'un poème de Taché : « Je me souviens que je suis né sous le Lys et que j'ai grandi sous la rose ».

C'était une métaphore fréquente dans la rhétorique politique conservatrice de la fin du XIXe siècle que de lancer des « Je me souviens » à la fin de tous les banquets patriotiques.

Après ce préambule sur la nation Québécoise, la devise nous revient car nous n'oublions pas que la médiation familiale en France trouve son origine au Québec où elle s'est implantée, venue des Etats-Unis, dans les années 60. Contrairement au Canada, c'est le monde associatif français qui va s'emparer de cette nouvelle philosophie avec l'appui des associations de pères qui revendiquent l'égalité des droits entre père et mère pour la garde des enfants dans le cadre des séparations de couples. C'est ainsi que la médiation familiale se retrouvera dans le champ social en France, seul pays, depuis 2003, à avoir créé un diplôme d'État de médiateur familial (DEMF). En région Bourgogne/Franche-Comté une convention de partenariat a été établie entre l'IRTESS de Bourgogne à Dijon qui propose les sessions de sensibilisation à la médiation familiale, et l'IRTS de Franche-Comté à Besançon qui accueille la formation au DEMF.

L'organisation de la formation fut réfléchie afin d'allier l'excellence pédagogique avec les contraintes institutionnelles et financières. Celle-ci s'étend sur deux années avec un regroupement par mois de 4 jours en semaine. La seule semaine complète concerne le voyage d'étude qui se déroule hors de nos frontières. L'objectif étant d'ouvrir les horizons sur les pratiques et les formations du monde en médiation familiale. L'IRTS de Franche-Comté s'est beaucoup investi et a su trouver les partenaires adéquats pour pérenniser la qualité formative en médiation.

Pour clore la promotion 2013/2015 le voyage fut organisé par AMORIFE International, partenaire de l'IRTS de Franche-Comté à Besançon, pour la cinquième fois. Montréal a donc accueilli le groupe du « Vieux Monde » durant une semaine en mai 2015.

Des rencontres significatives en médiation familiale au Québec

Cela a commencé par une journée au 12e étage du Palais de Justice de la Capitale économique Québécoise avec le Service d'Expertises Psychosociales et de Médiation Familiale du Centre Jeunesse de Montréal dirigé par Madame Martine BOUCHARD. L'équipe nous a présenté l'ensemble des services : l'accueil, l'expertise psychosociale, dont l'objectif est de soumettre des recommandations aux Juges et d'aider les parties à explorer différentes voies pour un règlement à l'amiable de leur conflit. Pour ce faire il est proposé le groupe confidences, avec l'animation de deux groupes d'enfants, (les 6-9 ans et les 10-12 ans), sur les mêmes thèmes mais avec des outils pédagogiques et méthodologiques adaptés à chaque groupe d'âge. L'objectif est d'accompagner les enfants pour qu'ils puissent transmettre leurs besoins à leurs parents. Il y a quatre rencontres de deux heures pour les enfants et les parents sont invités à la dernière où un bilan global est établi.

Mais aussi, les ateliers de communication avec deux rencontres de deux heures en soirée, espacées de trois semaines, pour les parents. L'objectif de ces rencontres est de maintenir ou rétablir une communication parentale, partager des stratégies et des outils pour sortir du conflit. Par ailleurs il est aussi proposé la coordination parentale, processus alternatif de règlement des conflits après jugement pour les situations familiales à très haut niveau de conflit où l'objectif est d'aider les parties à respecter le plan mis en place par la Justice.

Le service de médiation familiale est divisé en deux pôles : le service courant et le service international. Le premier fonctionne en étroite collaboration avec la Protection de la Jeunesse, les personnes sont envoyées par la Justice et les cinq séances d'une heure sont prises en charge par le Gouvernement. Le deuxième propose des médiations à distance ou déplacements illicites d'enfants vers d'autres Provinces ou dans un autre pays.

C'est le seul service gratuit du Québec. Au Québec, comme au Canada, aux États-Unis et dans la plupart des pays européens, les séances sont payantes et se calculent à l'heure et non à la séance comme en France.

Sur l'ensemble du territoire Québécois, des séances d'informations gratuites et obligatoires sur la parentalité après la rupture, sont offertes dans les quarante-deux Palais de Justice. Il est possible d'y assister par visio-conférence. Ces séances de deux heures et demie sont co-animées, soit par un travailleur social, un médiateur familial ou un psychologue, soit par un avocat, un notaire ou un juriste. Chacun anime la séance pendant une heure et quart et est rémunéré[2] par le Gouvernement pour leur prestation. Le Ministre Bertrand Saint-Arnaud a généralisé cette initiative en 2012 après une période d'essai pilote depuis 2009. Il a déclaré : « La séance d'information permettra aux parents qui se séparent d'être bien informés des effets de la rupture et des ressources mises à leur disposition. Plus encore, elle contribuera à mieux faire connaître les avantages de la médiation familiale, laquelle peut aider ces parents à négocier une entente à l'amiable, en gardant comme toile de fond le bien-être et l'intérêt de l'enfant. »

Les sujets abordés lors de ces rencontres sont le choc psychologique causé par la séparation, les besoins et les réactions des enfants, la nécessité de maintenir une communication efficace, la médiation familiale et les questions juridiques entourant la séparation.

Au Québec, pour être médiateur, il faut venir de l'une des six origines professionnelles suivantes : travailleur social, psychologue, notaire, avocat, conseiller d'orientation ou psycho-éducateur.

La pratique de la médiation familiale varie suivant le courant auquel appartient le praticien. La formation qui se déroule à l'IRTS de Franche-Comté se veut multi-référentielle à l'image de Monsieur Justin Lévesque, travailleur social, professeur émérite au Canada et en

2. 225,00 $C équivalent à 155 €

Californie et médiateur familial qui a lancé ce courant chez de nombreux praticiens, il y a presque vingt ans aujourd'hui. Il est à l'origine d'un projet pilote d'expérimentation d'un protocole d'évaluation des stratégies du couple lors de conflits en médiation familiale sur l'ensemble du territoire Québécois. C'est sur les bases de cette étude publiée en 2005 que les champs d'application de la médiation familiale se sont ouverts aux violences conjugales, avec un cadre et une méthodologie spécifiques. Et c'est grâce à une rencontre en Suisse entre Monsieur Claudio Jacob, directeur d'AMORIFE International et Justin Lévesque, lors du Symposium mondial de la médiation à Crans-Montana en 2005, que l'ensemble des courants de médiation est décliné dans la formation de l'IRTS.

Tout naturellement, en accord avec l'éthique formative, notre groupe de Français a rencontré à Montréal John-Peter Weldon, avocat-médiateur et fondateur de la médiation transformative au Québec. C'est une approche récente qui vient des États-Unis où elle fut présentée pour la première fois au Congrès de l'Association Américaine de Médiateurs Familiaux (Academy of Family Mediators) en juillet 1994. Cette pratique de médiation se différencie des autres par le fait que les parties elles-mêmes dirigent le processus et décident du contenu des entretiens. Elle utilise l'outil du miroir pour travailler avec le conflit selon l'idée de ses concepteurs « il faut travailler la situation conflictuelle dans l'idée que c'est le minerai d'une mine d'or à l'état brut qui contient des pépites ». L'objectif de la médiation transformative est l'empowerment ou la capacitation des personnes, c'est les accompagner à reprendre le pouvoir par elles-mêmes sur la situation conflictuelle qu'elles vivent. John-Peter Weldon insiste sur les instants de silence : en médiation transformative, le silence devient un co-médiateur.

Puis le groupe s'est trouvé confronté au coaching avec Madame Nancy Doyon, présidente et fondatrice de SOS Nancy coaching familial au Québec. Elle intervient fréquemment à Paris où elle dispense des formations en coaching familial grâce à son école. Educatrice spécialisée d'origine, elle s'est lancée dans le coaching pour soutenir la parentalité. Son concept est basé sur la règle des trois tiers : génétique (personnalité, apparence physique, ...), parentalité (les parents ont appris par des livres, par les autres et du coup désappris à vraiment observer leurs enfants, ...), environnemental (lieu géographique, lieu de naissance, entourage, événements familiaux, ...). Elle travaille sur les croyances des parents. Le coach familial peut orienter en médiation familiale tout comme le médiateur peut indiquer la possibilité du coaching. Être coach est un métier, être coach familial est une spécialisation.

La rencontre avec l'Honorable Juge Marie Gaudreau au Palais de Justice de Montréal a permis au groupe d'apprendre que les personnes, au Québec, sont obligées d'aller au moins une fois en médiation avant de se présenter devant un Juge. Son titre est l'équivalent de Juge aux Affaires Familiales chez nous. Elle insiste sur le fait que les juges ne doivent pas juger les personnes mais se concentrer sur les comportements. L'audience de l'enfant est admise à partir de huit ans. Les Honorables Juges sont nommés à condition d'avoir quarante cinq ans ans et d'avoir exercé au moins quinze ans en tant qu'avocat de la famille.

Au Québec une audience pour une garde contestée peut durer plus d'une heure, voire plusieurs jours s'il le faut. Des décisions d'urgence peuvent être prises mais elles sont obligatoirement provisoires. Les notions fondamentales de la Justice Québécoise sont le droit collaboratif (les avocats s'engagent à collaborer pour parvenir à un règlement à l'amiable et ils encouragent les personnes à se rendre en médiation) et l'obligation de l'information comme nous l'avons citée plus haut dans cet article.

Le Gouvernement Québécois paie six séances de médiation pour chaque personne si elles sont mariées et trois séances si elles ne le sont pas. Dans le cadre de conflits liés à la CFEEE (Contribution financière à l'entretien et à l'éducation des enfants) il paiera trois séances de médiation et les personnes pourront poursuivre avec trois autres séances payées par elles-mêmes. Au terme des six séances maximales le tribunal tranchera définitivement. Le coût d'une heure de séance de médiation est payé[3] par le Gouvernement. Le coût de la médiation est à l'heure et ne change pas quel que soit le nombre de participants à l'entretien.

3. 110 $C soit 75 €

Puis Aldo Morrone, médiateur familial et coordinateur parental, spécialiste également des litiges familiaux transfrontières, essaye de faire bouger ce qu'il appelle « le conservatisme à la française ». Aujourd'hui, tout est tellement professionnalisé que personne n'ose utiliser des outils simples d'antan. Pour Aldo Morrone, le médiateur ne peut être ni neutre ni impartial ! Pour lui ces notions équivalent à l'invisibilité, or le médiateur est visible. La cybernétique a démontré qu'un observateur influençait obligatoirement le sujet observé. Il fait revisiter les perceptions de soi des personnes et envisage des manières de s'adapter aux changements : changer c'est être en vie ! Il nous interpelle : « en France vous êtes toujours en train de vous poser la question de la participation de l'enfant au processus de médiation familiale ! Vous devriez plutôt vous posez la question de la pertinence d'inviter à la table de la médiation les nouveaux conjoints ou les personnes significatives pour les personnes ! ». Il voit le concept de la coordination parentale d'un bon œil, pour lui il s'agit d'une plus grande ouverture pour le médiateur professionnel, il peut ainsi apprendre plus de connaissances juridiques et appréhender une aptitude dynamique d'intervention. Nous rappelons ici que la coordination parentale n'est pas appliquée en France, il s'agit pour le médiateur, de faire respecter les décisions de Justice par les personnes.

La médiation au service de tous

Au Québec tout litige peut être traité par la médiation. Notre rencontre avec Arnouze Eliazard et Pascal Kewa Mutumbo, médiateurs à la Commission des Rela-

tions du Travail du Centre des Droits de la Personne et de la Protection des Droits de la Jeunesse, nous montre que la médiation au Québec est devenue le monolithe ou la pierre angulaire du monde judiciaire. Ici les médiateurs traitent surtout des plaintes pour discrimination. Andréa Morrison est spécialiste de la médiation interculturelle. Tous nous affirment que le domaine qui leur donne le plus de travail en médiation est celui du harcèlement psychologique. Dans cet espace, géré par le gouvernement du Québec, les médiateurs gagnent entre 110 et 200 $C de l'heure, soit entre 75 et 138 € de l'heure. Cela fait rêver les médiateurs français !

Nous revenons aux sources avec la formation et la rencontre de Monsieur Jean-François Roberge, avocat et psychologue, Directeur à la Faculté de Droit des différents programmes de médiation et des modes amiables de règlement des différends depuis 1999. Il officie à l'Université de Sherbrooke à Longueuil, banlieue de Montréal, c'est là que nous l'avons rencontré. Il nous apprend qu'un Nouveau Code de Procédure Civile pour le Québec est sorti en 2014 et sera applicable au 1er janvier 2016. Ce code contient tout ce qu'il a enseigné avec ses pairs depuis 2002 aux légistes canadiens et les sept premiers articles du code concernent les modes de prévention et de règlement des différends.

Nous terminerons par le rappel que le Canada est un État fédéral de dix provinces qui fonctionnent chacune à leur façon. Par exemple, la médiation civile et commerciale est obligatoire en Ontario. Si les banques, les transports et la police sont sous compétence fédérale, les rapports familiaux et les relations privées sont sous compétence provinciale. Au Québec il y a une culture de la médiation. Celle-ci est toujours intégrée dans tous les milieux et c'est toujours une option possible. Il y a très peu de chercheurs dans la médiation, il faut que les universités, les instituts soutiennent les étudiants dans leurs recherches. C'est devenu incontournable puisque l'on remarque que plus il y a de diplômés, plus il y a de demandes. Au Québec la prochaine étape est le balisage de la médiation et du métier de médiateur familial : par exemple un médiateur devrait pouvoir être poursuivi s'il n'a pas respecté l'équitabilité dans le processus, en rappelant que ce ne sont pas les personnes qui sont au service de la médiation mais bien le médiateur qui est au service des personnes.

De la formation des médiateurs au Québec

La formation au Québec est de soixante heures de formation de base, suivie de formations continues, de stages et d'un suivi par un praticien expérimenté durant la première année d'exercice. Pour devenir médiateur familial accrédité tel que stipulé au règlement sur la médiation familiale, les médiateurs doivent satisfaire aux conditions qui suivent pour recevoir leur accréditation temporaire (avec engagement à remplir pour l'obtention de leur accréditation définitive) :

- être membre du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec, de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, de l'Ordre des psychologues du Québec, de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec ou de l'Ordre professionnel des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec ou être un employé d'un établissement qui exploite un Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et, dans ce dernier cas, satisfaire aux conditions nécessaires pour être admissible à l'un des ordres professionnels ci-dessus mentionnés ;

- avoir suivi, dans les 5 ans précédant la demande, un cours de formation de base de 60 heures en médiation familiale ;

- avoir 3 ans d'expérience dans l'exercice de l'un ou l'autre des domaines de compétence de l'ordre dont il est membre en règle ;

- s'engager à compléter, dans les 2 ans de l'accréditation, 10 mandats de médiation familiale sous la supervision d'un médiateur accrédité qui a complété 40 mandats de médiation familiale et à suivre, dans ce délai, une formation complémentaire de 45 heures en médiation familiale. Cette formation doit être suivie après l'accréditation du médiateur.

Le médiateur qui a obtenu une accréditation temporaire et respecté tous les engagements précités dans les délais impartis pourra demander et obtenir auprès de son ordre professionnel une accréditation définitive.

De l'avenir de la médiation en France

AMORIFE International défend l'idée de la création d'un Ordre professionnel pour les médiateurs en France. En attendant, avec l'IRTS de Franche-Comté et la participation de l'IRTESS de Bourgogne, nous allons créer un Pôle Médiations et déjà le futur voyage d'étude pour la sixième promotion se prépare : New-York et Montréal apporteront d'autres réflexions et questionnements durant l'été 2017. La médiation familiale, et plus ouvertement, la médiation devient une porte incontournable du règlement des litiges, différends ou conflits dans nos sociétés. La professionnalisation de ce métier ne se discute plus et les personnes qui voudraient faire croire que l'approche médiation est un concept sont des charlatans : il n'y a pas d'approches qui tiennent mais une formation de professionnalisation de la médiation pour un métier qui demande à être pleinement reconnu par les autorités françaises.

La notion de neutralité a été abandonnée dans la définition du métier de médiateur familial en France grâce aux réflexions de nombreux collaborateurs européens et internationaux. Cela a entrainé de vastes débats pour arriver à une

conclusion commune : la neutralité est un concept virtuel chez l'humain et ne peut s'appliquer à la posture du médiateur familial.

La notion d'impartialité est discutée et le terme de multipartialité apparaît ; là encore les échanges internationaux viennent nourrir la réflexion nationale.

À l'heure d'un réajustement des formations au niveau européen avec les ECTS[4], il devient intéressant aussi pour chacun de connaître les formations en médiation familiale hors de nos frontières.

Conclusion

La formation proposée par l'IRTS de Franche-Comté en partenariat avec AMO-RIFE International correspond aux nouveaux besoins du monde de la formation. Les deux structures vont encore plus loin en proposant aux diplômés en médiation familiale une spécialisation à l'international avec le DEMFI, Diplôme Européen en Médiation Familiale Internationale.

Nous parlions de mobilité, d'échanges croissants entre les populations et pourtant une personne diplômée d'État en médiation familiale en France ne pourra pas travailler au Québec ou en Suisse et inversement, le médiateur familial Québécois agréé chez lui ou le médiateur familial agréé en Suisse ne pourra pas travailler en France car ni l'un ni l'autre n'auront leur DEMF.

Les voyages servent ainsi à tisser des liens, établir des ponts tant au niveau des institutions que des personnes elles-mêmes. Ils alimentent la réflexion dans le but d'une recherche de satisfaction réciproque. C'est la finalité de la médiation familiale : « gagnant/gagnant ».

La gestion des conflits est un processus où se mêlent les émotions, les droits et devoirs de chacun, où la raison s'entrechoque avec le cœur. Une formation longue comme celle du DEMF, ne saurait se satisfaire d'une gestion à la française tant la multiculturalité est présente dans notre pays.

Qu'on le veuille ou non l'international est déjà là. Nous sommes tous l'étranger de quelqu'un. Dans ce monde en mouvance le voyage d'étude est une rencontre vers l'étranger, l'étrange parfois, dans le but et la finalité philosophique de la médiation familiale : l'humanisation des relations, l'harmonisation des liens, le développement d'une culture de paix.

À l'heure où des frontières s'élèvent un peu partout, le cursus formatif, en s'ouvrant hors des frontières, permet une conscientisation des échanges, une meilleure connaissance de l'autre et par là même une meilleure connaissance de soi.

4. ECTS = European Credits Transfer System

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

■ ANQUETIL-AULETTA Mathilde, *Mobilité Erasmus et communication interculturelle. Une recherche-action pour un parcours de formation*, Bern : P. Lang, 2006, 342 p. (collection Transversales).

■ BERNARDIN Jean-François, « La mobilité des jeunes » [en ligne], Paris : Conseil économique, social et environnemental, 2011, 74 p. Disponible sur : http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2011/2011_13_mobilite.pdf (consulté le 16/11/2015)

■ BERTONCINI Yves, *Encourager la mobilité des jeunes en Europe* [en ligne], Paris : Centre d'analyse stratégique, 2008, 151 p. Disponible sur : http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/10ebf70d01.pdf (consulté le 16/11/2015)

■ *Erasmus+, guide du programme* [en ligne], Bruxelles : Commission européenne, 2015, 347 p. Disponible sur : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf (consulté le 16/11/2015)

■ ERLICH Valérie, Les mobilités étudiantes, Paris : La Documentation française, 2012, 219 p.

■ MURPHY-LEJEUNE Elizabeth, *L'étudiant européen voyageur. Un nouvel étranger*, Paris : Didier, 2003, 231 p.

■ PAPATSIBA Vassiliki, *Des étudiants européens. « Erasmus » et l'aventure de l'altérité*, Bern : P. Lang, 2003, 290 p. (collection Transversales).

Revues

■ CAREL Sophie, DÉLOYE Frédéric, MAZOUIN Aurélie, « La mobilité internationale des "jeunes avec moins d'opportunités" : retour d'expérience » [en ligne], *Bref*, n° 293, 10/2011, 4 p. Disponible sur : http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/La-mobilite-internationale-des-jeunes-avec-moins-d-opportunites-retour-d-experience (consulté le 16/11/2015)

■ CICCHELLI Vincenzo, « Les politiques de promotion des mobilités juvéniles en Europe », *Informations sociales,* n° 165-166, mai 2011, pp. 38-45.

■ ENDRIZZI Laure, « La mobilité étudiante entre mythe et réalité » [en ligne], *Dossier d'actualité de la VST*, n° 51, 2010, 35 p. Disponible sur : http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=51&lang=fr (consulté le 16/11/2015)

■ PLEYERS Geoffrey, GUILLAUME Jean-François, « Expériences de mobilité étudiante et construction de soi » [en ligne], *Agora débats/jeunesses,* n° 50, 4/2008, pp. 68-78. Disponible sur : http://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2008-4-page-68.htm (consulté le 16/11/2015)

■ POMMERY Anne-Laure, « La tentation du sac à dos », *Sciences humaines, n° 234*, 02/2012, pp. 47-49.

■ Teichler Ulrich, « Mobilité étudiante : succès et échec de Processus de Bologne » [en ligne], Repères, n° 3, 02/2011, 6 p. Disponible sur : http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/agence_cf/reperes/fr/reperes_03_fr.pdf (consulté le 16/11/2015)

BULLETIN DE COMMANDE

achat au numéro : 7,00 € + 2,00 € de frais de port par numéro

nom • prénom : .....

adresse : .....

.....

commande :

le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€
le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€
le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€
le numéro	en	exemplaire(s)	soit	9,00 €	x	=	.....	€

• soit une commande totale de ..... € à l'ordre de l'ARTS.

BULLETIN D'ABONNEMENT

nom • prénom : .....

adresse : .....

.....

Abonnement annuel (4 numéros par an) soit 30 € à l'ordre de l'ARTS

Les bulletins de commande et d'abonnement dûment complétés sont à retourner à :

IRTS de Franche-Comté > **Les cahiers du travail social**

1 rue Alfred de Vigny • CS 52107 • 25051 BESANÇON CEDEX

[Nouveaux formats]

52 Urgence, temps, action (2)
53 [l'intime] : habitat > habiter
54 Prévention Spécialisée
55 L'Europe sociale et le modèle social européen .1
56 Où en est l'intervention sociale ?
57 L'Europe sociale et le modèle social européen .2
58 Adolescence
59/60 De l'utopie au projet social
61 Protection de l'enfance et droits de l'enfant
62 Un IRTS en Franche-Comté : d'hier à aujourd'hui
63/64 Pauvretés, Précarités
65 Cultures, Arts et travail social
66 Du quotidien...
67 La médiation familiale
68 Handicap et vieillissement
69 Engagement et désengagement
70 Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale : Enjeux et travaux
71 ISAP - ISIC : Intervention Sociale d'Aide à la Personne et d'Intérêt Collectif
72 Les métiers de l'encadrement dans le travail social
73 Psychiatrie, folie et société
74 Mineurs Isolés Etrangers
75 Le vide
76 Actes du Séminaire - Nouvelles formes de solidarités et d'intervention sociale
77 Le corps
78 Le plaisir de choisir - Vie affective en situation de handicap
79 Quelle place pour l'usager? Quelle place pour sa famille?

À ce jour, 80 numéros ont été édités.

La liste complète des numéros est consultable sur notre site www.irts-fc.fr à la rubrique Recherche.

La Maif est partenaire des cahiers du travail social

CTS n° 80 - Extrait

Marc LECOULTRE • Éditorial

[...] C'est sans nul doute le souci de découvrir d'autres pratiques, de partager d'autres expériences, qui a poussé les pays d'Europe, et leurs gouvernements, à tenter de développer la mobilité de leurs étudiants au sein de l'Union Européenne, et même au-delà, au cours de ces trente dernières années.

Coopération entre universités, aides financières pour les candidats au départ, les dispositifs visant aux échanges internationaux se sont succédé, le plus emblématique étant pour nous la création d'Érasmus, en 1987.

[Ces dispositifs], pour encourageants qu'ils soient, ne doivent pas masquer la réalité actuelle : la grande majorité des étudiants, toutes filières confondues, effectuera ses études dans le pays qui les a vus naître. En effet, outre la question financière qui peut s'avérer prégnante dans le cas d'un séjour à l'étranger de plusieurs mois, est-il toujours évident de quitter le confort de son foyer pour aller à la découverte d'un autre pays dont parfois la langue, mais aussi la culture, les coutumes, peuvent s'avérer si éloignées de son pays d'origine ?

Les retours d'expérience semblent pourtant riches d'enseignements : « L'expérience est décrite comme « enrichissante », « très intéressante », « excellente »... D'autres atouts sont décrits par les étudiants : la découverte d'un autre pays, d'une autre culture, l'acquisition de l'autonomie et de la confiance en soi, la possibilité de faire des rencontres, la conscience accrue d'une identité européenne ou internationale. »

Qu'en est-il de l'étudiant en travail social ? C'est cette question qui a amené l'IRTS de Franche-Comté à organiser, en partenariat avec l'IRTESS de Bourgogne et la Haute École en Travail Social de Fribourg (HETS-FR) une journée d'étude intitulée « Travail social et Europe. La mobilité des étudiants et stagiaires en Europe : principes et réalités » le jeudi 21 mai 2015.

Les textes que vous trouverez dans ce numéro partent d'un constat partagé par les trois instituts représentés lors de cette journée : s'il arrive que des étudiants partent à l'étranger dans le cadre d'un projet personnel, peu d'entre eux semblent motivés par l'opportunité d'effectuer un de leurs stages hors de leur pays d'origine.

[...] Nous espérons que ces rencontres contribuent à engager le développement de la mobilité étudiante, ainsi que leur goût pour le voyage, source inépuisable de rencontres et de découvertes.

Les cahiers du travail social sont publiés avec le soutien des collectivités territoriales de Franche-Comté

ISSN 1145-0274